3e ANNÉE — T. 5. N° 109. — 21-28 Mai 1921.



Adveniat Regnum Tuum.

La Documentation Catholique

LES QUESTIONS ACTUELLES, CHRONIQUE DE LA PRESSE, L'ACTION CATHOLIQUE
et REVUE D'ORGANISATION ET DE DÉFENSE RELIGIEUSE réunies

PARAIT LE SAMEDI (40 fascicules par an; tables semestrielles)

PRIX : Un N°. 0 fr. 60. — ABONNEMENTS : Six mois, 11 fr. ; un an, 20 fr. — Etranger, 12 et 22 fr.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII°. (Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris, Cie N° 1668.*)

Sommaire analytique

Controverses et Projets

L'INTERNATIONALE CATHOLIQUE

La Semaine des écrivains catholiques a tenu ses séances du 16 au 22 mai, selon le programme établi d'avance.

Notre collaborateur M. René Johannet a dit ici (1) *l'idée d'où sortit cette manifestation de l'intellectualisme français et catholique ; il en a décrit la genèse et indiqué les difficultés soulevées par sa réalisation.*

Les divers rapports et les comptes rendus des discussions seront publiés dans une série de fascicules de la revue les Lettres ; *nous espérons avoir l'occasion d'y revenir. La* Documentation Catholique *ayant suivi de plus près les mouvements internationaux catholiques* (2), *nous croyons devoir publier dès aujourd'hui le rapport « très brillant dans la forme »* (3), *« très nuancé, très clair et spirituel »* (4), *que lut* M. RENÉ JOHANNET *à la séance du 20 mai sur l'« Internationale catholique ».*

Ce rapport a été suivi d'un fort intéressant débat. Plusieurs orateurs ont appuyé la thèse de M. Johannet ; d'autres en ont discuté certaines parties. Sur l'objection principale soulevée, nous donnons le texte de l'intervention de l'un des contradicteurs, haute personnalité roumaine, dont le zèle catholique comme les ardentes et agissantes sympathies pour la France sont bien connues, notre collaborateur le prince WLADIMIR GHIKA.

(1) « La Semaine des écrivains catholiques », par RENÉ JOHANNET (*D. C.*, 7. 5. 21, pp. 491-498).

(2) Cf. *Documentation Catholique*, t. 2, pp. 764-766 : « Pour le rapprochement international des catholiques ; récentes tentatives » (abbé ERNEST VERCESI, *Vita e Pensiero* du 20. 11. 19) ; — t. 3, pp. 279-280 : « L'internationalisme chrétien » (GERMANIKUS, *Postzeitung* du 25. 12. 19) ; — *Ibid.*, pp. 280-281 : « Pour un rapprochement russo-allemand sur le terrain culturel » (*Prizyf* de Berlin, 24. 1. 20) ; — *Ibid.*, pp. 281-282 : « Les intellectuels français et l'Allemagne » (réponse de M. RENÉ JOHANNET à l'enquête de la *Renaissance*, 31. 1. 20) ; — t. 5, pp. 11-13, 137-142 et 293-297 : « Vers l'Internationale Catholique ; la campagne des *Lettres* » (RENÉ JOHANNET, *Lettres* des 1. 11. 20, 1. 1. 21 et 1. 2. 21) ; — *Ibid.*, pp. 142-144 : Enquête de la *Démocratie* sur l'« Internationale démocratique » ; — *Ibid.*, pp. 144-145 : Projet d'Internationale catholique publié par *Fede e Ragione* de Florence (24. 1. 21) ; — *Ibid.*, p. 206 : Note de l'*Osservatore Romano* sur le Comité Steger ; — *Ibid.*, p. 364 : Nécessaire soumission à l'autorité religieuse et inopportunité occasionnelle des Internationales catholiques (Mgr CHOLLET).

(3) *Action Française*, 21. 5. 21.

(4) *Libre Parole*, 21. 5. 21.

RAPPORT DE M. RENÉ JOHANNET

MESSIEURS,

En me servant, comme je vais le faire au cours de ce rapport, du terme d'*Internationale catholique*, je tâcherai de ne tomber dans aucune des équivoques où il pourrait précipiter des esprits aventureux. Notamment, il ne s'agit pas, chaque fois que cette expression se présentera, de songer à une organisation autonome chargée de doubler, en quelque sorte, les services de l'Eglise, mais plutôt à un état d'esprit, *l'esprit de chrétienté*, qu'il s'agit de vivifier d'abord en nous, avant de l'incarner dans des formes nouvelles ou rajeunies, capables d'assurer socialement, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à l'heure actuelle, les communications entre catholiques des divers pays.

Ce qu'il faut entendre par « Internationale Catholique ».

Le mot d'*Internationale catholique* est-il condamnable, voire critiquable en lui-même? C'est aller bien loin que de le soutenir, car le Pape a expressément béni l'*Internacio Katolika* de Graz (1), et c'est assez dire. Derrière ce mot, est-il interdit même de songer à une organisation inédite et générale des groupements catholiques de tous pays sur un plan autre que le plan religieux? Ne l'affirmons pas trop vite, car le Pape semble avoir chaleureusement approuvé, dans le principe du programme Steger, une initiative de ce genre, extrêmement hardie, puisque, par certains traits, elle rejoignait presque la conception du sur-Etat.

Au surplus, le mot d'Internationale catholique possède, à mon avis personnel, des côtés excellents qui sont d'ailleurs des côtés secondaires. Il dégage, en effet, un certain esprit de conquête, d'affirmation, de signification commode et pratique, qui invite les catholiques à hausser socialement leurs regards au-dessus de ces intérêts nationaux, trop strictement compris, qui ont causé la perte de tant de nations, pour considérer en face le problème général de la civilisation, dont les nations dépendent et dérivent.

Harcelés comme nous le sommes par des menaces d'ordre international, menaces ploutocratiques, menaces communistes, menaces protestantes, menaces sionistes, toutes dépouillées de visage particulier, comment ne songerions-nous pas à les rencontrer sur le terrain même où elles se meuvent?

Cela dit, prétendre organiser les catholiques sur le modèle brutal des socialistes, voire de la *Société des Nations*, est très certainement condamnable, dangereux, chimérique... L'*Internationale socialiste* a un sens très concret : c'est l'*organisation des travailleurs contre les régimes politiques et sociaux actuels*, autrement dit une machination antinationale et antisociale. Je ne crois pas que la contagion des mots puisse jamais conduire le plus téméraire des esprits à imaginer une *Internationale catholique* de ce type-là.

(1) Appelée aussi *Ika*, et qu'il ne faut pas confondre avec le Comité d'initiative fondé par M. Steger. (Note de la *Documentation Catholique*.)

Néanmoins, on entrevoit très bien comment une certaine organisation internationale des catholiques risquerait, entre autres choses, de prêter aux manœuvres politiques de personnes intéressées et aux influences occultes de tel ou tel gouvernement; il n'est pas sûr qu'elle usurperait fatalement la souveraineté de l'autorité spirituelle, car il existe pour celle-ci mille manières préalables d'assurer l'exercice de son veto permanent, mais elle compromettrait aisément l'indépendance et l'intérêt général des divers Etats.

Il faut n'user de ce terme qu'avec prudence et réserve.

En résumé, s'il est difficile d'abandonner le terme d'*Internationale catholique*, que tout le monde emploie ou comprend, il faut n'en user qu'avec une extrême prudence et sous des réserves expresses, d'une façon cursive et sans y attacher de sens dogmatique. Le terrain sur lequel il nous conduit reste encore douteux et malléable; les formes au milieu desquelles il nous place manquent de contours; les buts qu'il se propose varient à l'infini, suivant les promoteurs de tels ou tels systèmes. Les uns ont en vue la guerre et les autres la charité. Certains recourent à lui pour couvrir leurs intrigues, leurs ambitions, leurs intérêts.

Pour nous, il ne peut s'agir que de restaurer d'abord *les conditions morales de la chrétienté*, sans prétendre à échafauder des combinaisons savantes, mais inopportunes, et je crois que sur ce point tout le monde parmi nous est à peu près d'accord. Comment ne le serions-nous pas?

En tant que catholiques français, un embrigadement trop rigoureux des forces catholiques nous mettrait, en effet, dans cette alternative ou bien de blesser le plus juste *patriotisme*, si l'on admettait les Allemands (car nous ne sommes pas là dans l'ordre *purement spirituel* de la charité), ou bien de blesser l'unité *catholique* si on les excluait, puisque ce serait en qualité de catholiques qu'ils seraient appelés. Mieux vaut donc attendre, se réserver, étudier et n'agir qu'à bon escient.

Le problème envisagé du point de vue spécial des écrivains et journalistes.

Au surplus, il n'entre pas dans le cadre de ce rapport d'évoquer dans son ensemble le problème de l'*Internationale catholique*, mais bien de dégager les relations qu'il peut y avoir entre lui et nous, écrivains ou journalistes.

Tout au plus doit-on faire ressortir ceci : la dernière guerre a multiplié entre peuples des rapprochements qui nécessitent entre catholiques un supplément de relations organisées.

Dans l'état actuel des choses, on risque, en effet, de voir se perpétuer des scandales dans ce genre : se rendant à Lucerne, les *Chevaliers de Colomb* furent reçus par les autorités protestantes, qui leur firent visiter la ville de telle sorte qu'en s'en retournant les *Chevaliers de Colomb* purent croire que pas un catholique n'y résidait, alors que des œuvres catholiques y prospèrent en assez grand nombre.

Mieux : pendant la guerre, beaucoup de catholiques suisses demandèrent à héberger de petits Autrichiens. On s'empressa de déférer à ce charitable désir. Or, que découvrit-on plus tard? La désignation des enfants, faite par les Syndicats ouvriers, avait surtout porté sur de petits révolutionnaires ou de petits Israélites.

De même, nos enfants du Nord, dirigés sur la Suisse, sont souvent accueillis dans des familles protestantes, qui font auprès d'eux du prosélytisme confessionnel.

L'Eglise, en tant qu'Eglise, n'est pas adaptée au genre de relations, en quelque sorte civiles, matérielles, que le mot d'*internationale* exprime tant bien que mal, et qui tendrait à supprimer certaines barrières résultant de la nationalité politique, barrières très certainement fâcheuses et parfois même franchement odieuses. Par exemple, il n'existe aucune organisation entre catholiques pour venir en aide politiquement à leurs coreligionnaires de Palestine dépouillés par la politique sioniste de l'Entente. On se borne à vitupérer contre les Juifs. Ce n'est pourtant pas avec de l'antisémitisme pur qu'on résoudra la question — si tant est que la question juive comporte une solution autre que religieuse.

Mais j'ai hâte de délaisser ces généralités. Nous sommes réunis entre écrivains, journalistes. C'est en tant qu'écrivains et journalistes que la question de la chrétienté, sous son aspect contemporain, nous intéresse. Je dois d'abord déclarer que nous n'avons pas qualité pour résoudre les difficultés qu'elle suscite, pas même pour proposer une solution. Cela passe de beaucoup par-dessus nos têtes.

Sommes-nous même qualifiés pour recommander à nos coreligionnaires de la presse telle ou telle attitude vis-à-vis de la question ? En tout cas, nous pourrions discuter plus valablement à ce sujet. Je ne me fais d'ailleurs aucune illusion sur l'intérêt pratique d'une telle discussion. Nous échangerions, sans résultat, des idées dépourvues de commune mesure, des idées d'origine contradictoire, de but incertain.

Le côté pratique de la question : l'information catholique.

Ne vaudrait-il pas mieux envisager le problème de l'*Internationale catholique* d'une façon plus technique et dans la mesure où elle tombe vraiment et techniquement sous nos prises?

Par exemple, n'est-il pas regrettable que, d'un pays à l'autre, les catholiques, en tant que catholiques, soient si peu *au courant* (j'insiste sur ce mot et sur le sens de ce mot) de leurs intérêts et de leurs sentiments respectifs? Et cette ignorance regrettable, n'est-ce pas un peu à nous, écrivains et journalistes, qu'il appartiendrait de la faire cesser ?

Pour prendre tout de suite le taureau par les cornes, ne serait-il pas intéressant de connaître à fond la *mentalité* des catholiques allemands ? Que pensent-ils? Que veulent-ils? Qu'espèrent-ils *en tant que catholiques?* Il y a une chose que tout le monde peut remarquer : c'est que jusqu'à présent les deux ministères qui ont accepté, l'un le traité de Versailles, l'autre l'ultimatum de Londres, se sont appuyés contre les pangermanistes sur les catholiques, donc que l'élément catholique en Allemagne, par deux fois, s'est exhibé, avec les socialistes, comme la cheville ouvrière de la paix internationale, en tout cas de la paix franco-allemande considérée sous ses aspects immédiats.

On peut tirer de ces deux faits une foule de conclusions. Des esprits téméraires recommanderaient aussitôt une collaboration étroite des catholiques de France et d'Allemagne. C'est un pas que je me garderai bien de franchir. Il nous coûterait

trop cher. Nous ne sommes pas de taille, avec nos organes imparfaits, à nous mesurer avec le Centre. Nous n'avons pas le gouvernement derrière nous. Nous n'aurions même pas les catholiques. Enfin, ce serait usurper le terrain des diplomaties nationales.

Il n'en reste pas moins qu'il y a dans le catholicisme une vertu apaisante qui le prédispose aux bonnes relations internationales. La paix de Dieu, aspect positif de la chrétienté de ce côté-là de l'action humaine, pourrait être sagement reprise de nos jours.

L'histoire nous prouve, en effet, que le catholicisme est un ami naturel de la juste paix. J'en conclus ceci : que les écrivains et journalistes catholiques ont le devoir de suivre mieux qu'ils ne le font l'évolution des forces catholiques de pays à pays. Avec de la prudence, il en résultera plus de bien que de mal.

Cette proposition en suggère inévitablement une autre que voici : il y aurait intérêt à multiplier, sur le terrain catholique, les points de contact journalistiques ou intellectuels. De toutes parts, nous voyons se former ou renaître les Associations internationales de presse et notamment des Associations catholiques. Le mouvement semble être surtout intense entre l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Italie, l'Allemagne et les Etats-Unis. Sans dissimuler aucun des périls que comportent des conjonctions de cette nature, je suis bien obligé de dire qu'en pareille matière les absents ont souvent tort et que la France brille presque toujours par son absence. Il faut être prudent, c'est entendu, mais *la prudence consiste parfois à ne pas s'abstenir* et à maintenir le contact.

Il faut créer un organe qui relierait, par delà les frontières, les organisations nationales de presse.

Ce contact intellectuel entre catholiques des diverses nations, c'est à ceux d'entre nous qui se spécialisent dans les études internationales de le garder, de l'accroître même.

On parle beaucoup depuis trente ou quarante ans de créer, sur le type *Havas, Radio, Fabra, Wolf, Reuter,* une agence catholique internationale de renseignements. L'entreprise est gigantesque : on y a déjà dépensé des millions. On n'est arrivé à rien, peut-être précisément parce qu'on a voulu *trop faire tout d'un coup.*

Aujourd'hui, on semble procéder avec plus de modestie, en tâtonnant davantage. Au lieu de bâtir tout de suite un édifice ambitieux et fragile, on préfère, dirait-on, construire çà et là, en Belgique, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, des revues de liaison comme la *Documentation Catholique*, la *Revue catholique des Idées et des Faits*, les *Nouvelles religieuses*. Cette méthode paraît être la vraie méthode, celle qui conduit pas à pas vers des résultats durables; en même temps, des organisations catholiques nationales de presse s'ébauchent en vue d'entrer en relations suivies par-dessus les frontières, de pays à pays.

Les avantages à recueillir : « Assurance matérielle et morale contre les persécutions ».

Le développement naturel de ces organisations aboutira nécessairement à quelque chose qui n'a pas encore de nom, mais qui constituera l'armature de la chrétienté moderne avec son jeu indispensable de réflexes télégraphiques. Tout a été dit sur les avantages et les inconvénients de ce supranationalisme. Il est cependant un point sur lequel je voudrais attirer votre attention : c'est sur *l'augmentation de valeur politique que toute internationale catholique conférerait automatiquement aux partis catholiques nationaux.*

Le jour où les hérétiques, les anticléricaux de tous les pays, sauraient qu'en portant la main sur les libertés, les propriétés, l'honneur des minorités catholiques que le jeu des institutions met passagèrement à leur merci, ce n'est pas seulement la sensibilité d'un petit groupe qui réagirait contre leur tyrannie, mais immédiatement la masse mondiale du catholicisme, enfin organisé, homogène et pour ainsi dire transparent, débarrassé de ces couches opaques qui en font aujourd'hui une mosaïque à peine cimentée, il y a gros à parier qu'ils s'abstiendraient de toute agression.

Pour certaines minorités catholiques, je ne vois pas de quel autre côté pourrait leur advenir le salut. Pour elles, l'*Internationale catholique* constituerait une assurance à la fois matérielle et morale contre les persécutions. Car cette vaste, cette gigantesque institution développerait, disons plutôt providentiellement que fatalement, autour de soi, une politique catholique mondiale dont le programme général pourrait être établi ici même, et ce soir, tellement il est évident et nécessaire.

Bien entendu, le jeu de l'équilibre profane en vicierait souvent l'application, mais, dans l'ensemble, il contribuerait certainement à relever le niveau de nos sécurités, en ce qui concerne la libre disposition des lieux du culte, le respect des Ordres religieux, l'égalité de traitement des catholiques devant la loi. Il serait curieux d'établir le *Code des catholiques*, je veux dire le recueil des lois concernant les catholiques dans les deux mondes. On y verrait quelle énorme tâche, et combien diverse, nous appelle. En général, les pays où le catholicisme reçoit le meilleur traitement se trouvent aux deux pôles de la numération, c'est-à-dire là où, grâce à leur nombre élevé, il exerce le pouvoir, comme en Espagne, en Belgique, ou en Pologne, ou là où, grâce à leur nombre infime, il ne porte ombrage à personne, comme en Norvège ou au Danemark. La pire des situations se rencontre parfois dans l'entre-deux, avec une variété infinie d'espèces : songez à l'Irlande, au Portugal.

L'Europe et la France en particulier ont tout à gagner.

En France, et à ce point de vue, nous aurions plus à gagner qu'à perdre à la formation, lente, prudente, raisonnée, d'une *Internationale catholique*. D'une part, la constitution récente d'un parti de gouvernement où les catholiques sont représentés met fin, au moins provisoirement, à certaines difficultés graves qui entraveraient le loisir de notre expansion et la sérénité de nos vues ; d'autre part, et surtout, nos intérêts nationaux semblent devoir coïncider pour longtemps avec les intérêts du catholicisme lui-même.

Il est raisonnable d'espérer que notre situation est destinée à s'améliorer encore, si nous savons en tirer parti, car il s'en faut que nous occupions dans les conseils de l'Etat la place qui nous est due, c'est-à-dire que nous pouvons conquérir légitimement.

Accusez-moi de naïveté si vous voulez, mais à l'époque que nous traversons, et qui est loin de

briller par l'intelligence, il me semble que nous sommes moins bêtes, beaucoup moins bêtes que les autres. J'ai rarement assisté à des parades officielles sans en revenir extrêmement troublé par la pauvreté du stock intellectuel qu'on y étalait. Les idées, les discours de trop de nos hommes d'Etat, les directions générales de notre législation contemporaine, la philosophie ministérielle, le niveau moral de nos parlementaires, les conversations de la plupart des princes de notre démocratie, tout cela est d'une indigence, d'une infirmité, d'une misère dont nous rougissons souvent pour la France.

On peut en dire autant de l'Europe. Actuellement l'Europe pourrit, se désagrège, sous la double impulsion des forces d'extrême-droite comme le pangermanisme, et des forces d'extrême gauche, celles qui divinisent l'Etat, celles qui le nient. Là encore, je n'aperçois guère de salut en dehors d'une collaboration très accentuée des compétences catholiques, éminemment capables de modération et d'intelligence, éminemment capables d'échapper aux fureurs du bellicisme comme à l'obscénité communiste, car il y a quelque chose de plus inepte que le gouvernement des *miles gloriosus*, c'est la tyrannie des dockers et des égoutiers.

Or, si l'Europe doit revenir, au cours du siècle qui s'ouvre, à une expérience catholique de quelque envergure, ce phénomène pourrait-il se produire sans la participation majeure du pays où, selon Bismarck, réside la force du catholicisme ? Si nous voulons faire à ce propos notre examen de conscience, si nous voulons nous demander par exemple ce que nous désirons, la paix ou la guerre, j'entends la guerre à outrance, ou la paix durable, croyons-nous sincèrement que des relations à peu près normales puissent un jour s'établir dans cette vaste région qui va d'Anvers à Munster, de Strasbourg à Stuttgart, de Cologne à Lucerne, sans qu'il soit expressément question d'une collaboration quelconque, soit avant, soit après, entre les catholiques français, rhénans et belges ? J'entends bien que cette entente-là ne paraît pas proche, mais je me demande encore si la paix européenne, fondée sur elle, ne serait pas plus solide qu'appuyée sur des rêveries comme le *Principe des nationalités* ou l'humanitarisme wilsonien.

Tout au plus, dans cette direction-là, peut-il s'agir de conversations individuelles ou entre groupes extrêmement réduits. Je ne vois du reste pas à quelles conclusions *pratiques* elles pourraient aboutir. Depuis un an environ, toutes celles que j'ai pu avoir avec des personnalités d'outre-Rhin m'ont amené à cette conviction que les Allemands chercheraient coûte que coûte à utiliser toute espèce d'Internationale catholique que ce soit pour reviser le traité de Versailles. Franchement, est-il opportun que nous leur facilitions cette tâche-là ? Notre devoir n'est-il pas même de l'entraver?

En définitive, dans une pareille question, on est balancé entre des motifs extrêmement divers et extrêmement contradictoires. J'ai tâché sincèrement d'en reproduire le dessin brouillé.

S'il fallait conclure, donc, à la question : faut-il fonder actuellement une *Internationale catholique quelconque, fédérative, unitaire ou autre*, je répondrais : non, pour des raisons d'opportunité.

Mais je m'empresserais d'ajouter : *il faut souhaiter que cette fondation devienne possible.* Pour cela, il faut favoriser la diffusion de *l'esprit de chrétienté.* Il faut agir individuellement comme si l'*Internationale catholique* était quasi fondée, comme si la chrétienté avait resserré ses liens. Cette attitude est une attitude d'action, ce n'est pas une attitude de théoricien ou, si vous préférez, elle couronne l'exposé d'une théorie assez délicate. Si maintenant vous me dites qu'elle est difficile à observer, je vous répondrai qu'en effet elle est difficile à observer, presque aussi difficile à établir rationnellement qu'un budget français.

Dans l'ensemble, elle aboutit à recommander, ainsi que je le disais plus haut, le maintien du contact avec tous les groupes et toutes les personnalités qu'intéresse le progrès de la chrétienté. Tantôt, et le plus souvent, ce contact s'exercera à la manière d'un frein, tantôt et presque jamais à la manière d'un aiguillon.

En ce qui nous concerne, nous Français, plus spécialement, il est rigoureusement nécessaire que nous soyons tenus au courant de ce chapitre capital de l'activité catholique, de façon à pouvoir agir, dans un sens ou dans l'autre, en cas de besoin. Autrement nous nous exposerions à nous trouver isolés au milieu des catholiques ayant achevé sans nous leurs organisations internationales d'œuvres et de presse, ce qui serait aussi fâcheux peut-être au point de vue national qu'au point de vue religieux.

Conclusion pratique : création d'un Bulletin international.

Cela dit, je conclurai avec beaucoup plus de décision sur un point qui concerne directement notre activité d'écrivains, un point qui est spécifiquement de notre ressort. Il s'agit de relations techniques possibles entre les écrivains et journalistes catholiques des divers pays.

A l'heure qu'il est, nous nous ignorons les uns les autres dans toute la force du terme. En France, nous ne savons même pas les noms, nous ne connaissons même pas les ouvrages des écrivains catholiques d'Angleterre, d'Espagne, du Canada, d'Italie, de Suisse, de Pologne, d'Autriche, d'Allemagne, de Belgique. C'est là un retard excessivement regrettable.

Je souhaite de tout mon cœur la création d'un *Bulletin international*, strictement professionnel, des écrivains et journalistes catholiques. On commencerait par le commencement, c'est-à-dire par des énumérations, des biographies, des bibliographies.

On ferait le bilan intellectuel de chaque pays, au point de vue catholique; les Allemands, les Italiens, les Espagnols nous diraient eux-mêmes où ils en sont au point de vue critique, littéraire, philosophique, historique. Quand un ouvrage comme la *Vie de Jésus-Christ*, de Papini, paraîtrait, il en serait aussitôt question dans les colonnes du Bulletin. Le Bulletin publierait également le compte rendu des Sociétés d'écrivains catholiques, il étudierait les manifestations de notre presse; notamment il aviserait aux moyens de multiplier les Associations journalistiques entre catholiques, de façon à acheminer la chrétienté pensante vers une sensibilité plus parfaite, une cohésion spirituelle plus grande.

De la sorte, fascicule par fascicule, se constituerait un recueil extrêmement précieux. De toutes les manières possibles d'envisager dans cette enceinte la question de l'Internationale catholique, celle-ci me paraît la plus raisonnable, je dirais presque la seule raisonnable, parce qu'elle est de notre juridiction et qu'elle peut aboutir à des résultats tangibles. Je

suis résolu à fonder ce Bulletin, en m'entourant de votre sympathie, et c'est pourquoi j'y fais appel, sûr que vous y répondrez.

Tel est le seul point sur lequel je soutiendrai énergiquement mon point de vue. Pour les autres, j'accorde d'avance toutes les latitudes que l'on voudra, sauf celle qui en principe ferait aux catholiques de ce pays, vis-à-vis de leurs frères d'Europe ou d'Amérique, une loi de l'isolement et une vertu de l'immobilité.

EXPOSÉ DU PRINCE WLADIMIR GHIKA (1)

J'aurai peut-être à redire ici des choses qui viennent d'être dites et fort bien dites. Mais en répéter quelques-unes les souligne davantage, et d'ailleurs, il est bon, je crois, que vous entendiez sur un sujet qui veut passer les frontières une voix d'outre-frontières.

Nécessité d'un rapprochement des forces catholiques de tous les pays.

Il y a une nécessité permanente, mais plus particulièrement actuelle, à rapprocher et à grouper, de par le monde, les forces catholiques.

Ce rapprochement des catholiques de tous pays est compris dans la notion, dans le mot même de *catholique*. Il y a une vie commune des nations. La vie commune implique action commune. Cette vie commune, la conception catholique doit l'éclairer; cette action commune, il s'agit de la déterminer, de la mettre au point et de la réaliser. Vis-à-vis du prochain-peuple aussi bien que vis-à-vis du prochain-individu, comme vis-à-vis de Dieu, il y a un devoir de se *connaître,* de s'*aimer* et de se *servir,* en cherchant le plus grand bien des nations par l'Eglise et le plus grand bien de l'Eglise par les nations. Ces trois termes donnent trois directions à un programme de réalisations pratiques dont les aboutissements peuvent paraître lointains, chimériques même parfois, mais auquel il importe de travailler inlassablement.

Ces trois directions, nous les retrouverons tantôt dans l'étude de l'œuvre concrète à mettre éventuellement sur pied, ici même.

Ce rapprochement, déjà trop retardé, a plus que jamais une opportunité défensive pour faire face aux ennemis de notre foi, trop bien liés et ligués entre eux dans toutes les parties du monde ; à notre grande confusion, il y a de notre côté trop peu d'information mutuelle, trop peu de rapports, trop peu d'organisation dans l'effort ou la lutte.

La tâche est donc impérieusement requise, actuelle, déjà tant soit peu commencée par ce qu'est venu porter avec elle l'union des alliés au milieu d'un baptême de sang. Elle peut se développer et s'élargir, avec la grâce de Dieu.

Internationale catholique? Non.

De quelle façon ?

En l'organisant d'un manière de plus en plus sûre et précise.

Et à cette fin, en marquant bien d'abord, par élimination, ce qu'elle ne doit pas risquer d'être ou de devenir.

L'organisation internationale des catholiques doit être une organisation catholique; elle ne doit pas être une Internationale.

Le problème est là, ou plutôt le dilemme.

Est-ce *internationale* qui est le substantif et *catholique* l'adjectif? L'œuvre est peccamineuse, et, selon nous, peu recevable. Est-ce *catholique* qui est le substantif, la substance, et *internationale* l'adjectif, l'accident spécifique, la tâche particulière à remplir? Tout nous semble alors dans l'ordre. Nous sommes de ceux qui, à tout prix, voudraient écarter non l'adjectif, pratique et saint, mais le substantif, où la déviation de doctrine s'affirme dès l'énoncé initial.

Une œuvre catholique de rapprochement international, un rapprochement international des catholiques ? Oui.

Une Internationale catholique ? Non.

Cela tiendrait à fausser dès le point de départ la notion et la constitution de l'Eglise au profit d'une société faite en dehors du plan divin ; cela pourrait permettre la création d'une sorte de système collatéral, tout humain, établi hors de la hiérarchie sur les mêmes données que celle-ci, avec des cadres chanceux, différents de celle-ci, avec des directives moins sûres, des autorités rivales, en un mot, tous les éléments d'un Concile laïcisé, d'autant plus opérant que moins lié aux prudences suprêmes d'un apostolat que Dieu même a réglé dans sa sagesse.

La juste défaveur attachée au titre d'Internationale, qui établirait pour l'Internationale catholique un parallélisme périlleux et suspect avec l'autre Internationale, double le danger d'une déviation condamnable au point de vue purement religieux, d'un danger de déviation au point de vue civil, moral et social. Car, ne nous le dissimulons pas, le mot même l'implique, l'autorise, ou à tout le moins la favorise. Il signifie, de par son sens propre et courant, à des degrés divers, dans le domaine des faits comme dans celui des idées, une atteinte à la personne morale de la patrie, une préférence manifeste donnée à un concept choisi au détriment de celle-ci. Toute Internationale professe *ipso facto* le découronnement de cette notion au profit d'une autre jugée supérieure, notion de classe, intérêt matériel ou spirituel d'un autre ordre. Pour le catholique, cela marque une lésion du IVe commandement, une atteinte à des devoirs naturels consacrés en outre par la foi. Il n'y a, au-dessus de la patrie, que l'Eglise de Dieu, et non point à titre international, mais transcendant, sans simple accession à une collectivité plus vaste ; et, fort heureusement, pour qui voit ainsi les choses, les deux amours sont faits pour merveilleusement coïncider toujours.

L'Internationale, par définition, remplace les forces naturelles et providentielles par je ne sais quelle abstraction équivoque ; elle constitue une carte du monde sans frontières dans le sens horizontal, avec des séparations, des luttes et des colères dans le sens vertical ; c'est toujours, là où elle s'installe, un peu de guerre civile à l'intérieur de pays qui, malgré tout, subsistent et de hiérarchies qui demeurent ; c'est l'entente toujours jugée plus facile avec les éléments similaires du dehors qu'avec les éléments différents du dedans. C'est — pour maintenir une position aussi fausse, — jusqu'au grand soir des réalisations rêvées, une confusion intime entretenue avec soin, un secret plus ou moins complet autour d'agissements contraires à l'ordre établi. Toutes choses également condamnables et condamnées.

(1) Le nombre considérable d'orateurs inscrits a obligé le président à restreindre la durée de leurs interventions ; plusieurs — et non des moindres — n'ont pu être entendus, et la plupart de ceux qui ont eu la parole n'ont pu donner le texte intégral de leurs communications, quoique déjà réduites. Ce fut le cas, notamment, du prince Ghika.

Ce n'est pas le type reçu par l'Eglise ni dans l'Eglise, et c'est avec ce modèle-là qu'il importe de ne pas être confondu en tendant à constituer, en face de l'Internationale rouge, une Internationale jaune ou blanche, même baptisée catholique sur les fonts, assez peu baptismaux, il est vrai, des encriers.

A ces raisons de principe, des raisons particulières, transitoires je le veux bien, s'adjoignent pour écarter la formule et la chose, en ce moment.

Louches manœuvres de nos ennemis d'hier.

Nous avons eu sur ce point l'involontaire dénonciation de l'énorme importance qu'attachent à cette formule et à cette chose les ennemis d'hier de la Grande Guerre, les violateurs de l'ordre chrétien ni repentis, ni punis, ni réparateurs consentants de cet ordre. Des manœuvres incessantes et des pressions intenses s'exercent de leur côté, non seulement pour les faire rentrer par cette voie détournée dans la vie des autres peuples et les conseils de l'Europe, encore fermés pour eux, mais pour détruire les effets et même le sens de notre victoire très chrétienne.

Ils appellent de tous leurs vœux et de toutes leurs intrigues la formule internationale trop largement et trop absolument acceptée. Ils essayent, sans attrition, sans ferme propos, sans restitution ni acquittement de créances de justice, avant d'avoir satisfait et pour tâcher de ne point satisfaire, de rompre par là l'excommunication humaine qui les a temporairement frappés. Et derrière cette formule où déjà tant d'erreurs peuvent se glisser, ils voudraient créer une sorte de droit représentatif par lequel, masqués d'un masque confessionnel, avec une œuvre ayant son siège en quelque pays prétendûment neutre, sous l'influence directe et sur le modèle presque avoué d'une universalité de type protestant et libéral, ils auraient des assises ouvertes d'où ils pourraient dominer ou troubler la vie nationale de chacun.

Leurs velléités avides, sur ce point, les ont démasqués plus qu'ils ne l'auraient voulu.

En présence de ces tentatives infatigablement répétées, comme l'a dit l'honorable rapporteur, la prudence est plus que de mise pour les idées que ces gens-là patronnent.

En temps de guerre, l'intelligence avec l'ennemi est un crime que l'on punit ; dans l'après-guerre, il y a quelque chose de bien moins coupable, mais souvent de plus riche en conséquences désastreuses : l'inintelligence avec l'ennemi. De la part d'intellectuels, ce serait, en outre, plutôt vexant.

A côté de ces manœuvres dolosives, une autre considération doit nous préoccuper, toujours de manière occasionnelle, à un très haut degré. Admettre, fût-ce à titre platonique, une organisation et une formule de ce type, entrer bénévolement dans les vues de nos adversaires d'hier, c'est, vis-à-vis de tous les sectaires qui guettent l'attitude des catholiques, et à la veille d'une reprise des rapports diplomatiques avec Rome, permettre de rééditer, avec un fondement réel et un prétexte plausible, la légende de ce qu'on a appelé « la rumeur infâme ».

Enfin, à les supposer licites et heureuses, ce sont besognes d'un monde qui a trouvé quelque assiette. Ce n'est pas le cas d'une Europe où nul traité n'est encore exécuté.

Pour des raisons graves d'actualité autant que pour des raisons de principe, je crois donc qu'il importe d'écarter de nos visées le mot et la chose qu'on voudrait désigner par « Internationale catholique », organisation en dehors des cadres consacrés de l'Eglise et des cadres providentiellement naturels des Etats. Les raisons d'actualité pourraient fléchir avec l'œuvre du temps, des satisfactions, des garanties, des professions de foi effectives et rassurantes ; les autres gardent, je crois, toute leur force.

L'œuvre internationale à accomplir : restaurer la chrétienté.

L'abandon de cette conception — si chère en ce moment, et en ce moment seulement (avec quelle sincérité !) à ceux qui, hier encore, criaient à tue-tête *Deutschland über alles*, ainsi qu'à leurs amis les neutres bien camouflés — ne comporte nullement une diminution de l'œuvre internationale des catholiques.

Cette œuvre a un nom glorieux et fécond. Elle peut et doit être poursuivie. C'est la restauration de la Chrétienté. *Instaurare omnia in Christo*, avait pris pour devise le saint qui fut Pape sous le nom de Pie X ; *omnia*, jusque et surtout la communauté des nations, la sainte famille des nations.

Moyens d'action.

UN ORGANE

Pour préparer cela, que faut-il ?

J'ai déjà mentionné la contre-partie des devoirs envers Dieu, vis-à-vis du prochain d'outre-frontières, et ses trois chapitres qui paraphrasent une des premières réponses du catéchisme : En Dieu, se connaître, s'aimer et se servir.

Pour *se connaître*, il faut avoir un organe permanent et complet d'information, des relations suivies, contrôlées, groupées, avec des résultats mis à la portée de tous par une concentration intelligente et les avantages d'une œuvre dont le siège est facilement accessible. Il faut des réunions fréquentes, des sortes de bureaux constitués pour la mise au courant et la mise en rapport des individualités et des groupements de tous pays. Le tout avec l'esprit le moins administratif que l'on pourra. Le sens de la vie spirituelle doit se retrouver à ce degré comme aux autres. L'esprit des bureaux n'est pas le Saint-Esprit, et c'est du Saint-Esprit que l'on doit en cette tâche s'inspirer. L'inévitable papier, la cruelle formalité ne devraient y être que le point de départ d'un dégagement de vérité et d'une élévation. En ce qui concerne l'organe de ce groupement, on pourrait se servir de recueils spécialisés déjà existants, comme la *Documentation Catholique* ou les *Nouvelles Religieuses*.

S'aimer, c'est-à-dire réunir en une sainte charité ce que séparent la distance, la langue, l'histoire, le conflit ; fonder et développer les chaires et les institutions qui enseignent la doctrine internationale, la grande doctrine fraternelle des docteurs de la catholicité ; apaiser, dans la mesure de la justice, les querelles de pays comme celles d'opinions et les contentions de groupe à groupe, d'école à école. On ferait piètre besogne si la désunion intérieure prévalait à côté de ces efforts. Il y a d'ailleurs, dès à présent, progrès sur ce point.

UN CENTRE

Se *servir* mutuellement en Dieu et servir Dieu bien ensemble, c'est-à-dire organiser en une sorte de Société coopérative pour l'avancement du règne de Dieu les forces catholiques de partout, les coordonner pour le bien et le profit communs, les fédérer

en une sorte d'entr'aide attentive et zélée en se servant de tout ce qui a pu être amené d'assimilable à tous par l'économie providentielle.

Il faut, en effet, employer autant que possible les éléments existants.

Pour avoir tout son sens et toute sa portée, si la réalisation de quelque chose de concret se dessine ici, c'est sur initiative française que le mouvement et la fondation doivent prendre origine et forme. C'est la vocation de la Fille aînée de l'Eglise de guider ses sœurs. C'est le pays de sainte Jeanne d'Arc et de saint Louis, le pays de sainte Marguerite-Marie et de saint Vincent de Paul qui a le dépôt providentiel des notions les plus autorisées et les plus saines sur la vie commune comme sur la vie sociale et surnaturelle des nations. C'est le pays des idées claires et des gestes loyaux, des gestes *francs*, qualificatif national devenu le nom d'une vertu. C'est la grande puissance catholique qui domine l'histoire du moment par son prestige, son héroïsme et sa foi vivante. Pour toute entreprise internationale, elle a le sens et l'autorité. Je crois n'être démenti par personne en affirmant que le catholicisme militant d'aujourd'hui demande en tout pays à la suivre, sous commandement unique, et sent qu'en dehors d'elle les notions les plus précieuses seraient aisément faussées.

Initiative française donc là où la Providence semble avoir à dessein concentré les éléments à cette fin. Centre matériel là où je crois qu'une autre indication divine s'impose avec la même force : il est un endroit du monde où le droit international chrétien a été enseigné avant tous autres, et c'est dans le même dieu où il a été le plus atrocement violé ; c'est le centre séculaire d'un enseignement indéfectiblement catholique dans le seul pays qui ait eu, durant ces derniers lustres, le courage de vouloir un Gouvernement ouvertement catholique, capable de donner à une reconstitution de la Chrétienté une adhésion publique d'Etat responsable. Ce centre se trouve dans le pays qui a été durant la guerre le martyr du droit chrétien, comme, dans l'après-guerre, la victime des pharisaïsmes huguenots et des talions judaïques. Je veux parler de Louvain, symbole et type de l'internationalisme catholique professé, crucifié et glorifié.

C'est là que si quelque fondation concrète s'établit, elle doit fixer sa résidence. Elle y est déjà d'ailleurs en première ébauche depuis nombre d'années.

Nous n'avons pas le droit d'enfouir ce « talent », qui nous a été remis dans un geste de feu et de sang, nous devons le faire fructifier.

A ce pays qui a tout sacrifié pour l'honneur chrétien et qui n'a été payé que d'honneur par les marchands de paix au rabais, rendons au moins par là l'honneur qui lui est dû.

Je sais qu'on a proposé Fribourg. Sans méconnaître la valeur de la cité pieuse et de son Université méritante, venu plus tard à l'étude des questions internationales, sans le reflet du bûcher où Louvain a vraiment souffert pour la foi, Fribourg n'a pas l'éloquence parlante ni la vertu opératrice du précédent. Il n'est ni martyr ni confesseur. Là où il est, il présenterait, comme docteur, une signification assez différente, orientée dans le sens des déviations à écarter; il se poserait soit en *antithèse*, soit en *annexe*, soit en *postiche* de la Société des Nations — tous termes également à repousser, — et, au point de vue doctrinal comme au point de vue politique, donnerait justement à penser qu'on veut tendre à la création d'une Agence à la fois extérieure et supérieure aux droits des divers pays tout en étant hors des cadres normaux de l'Eglise, tendances que nous avons répudiées avec le terme d'internationale catholique.

Si l'on descend au choix des éléments actifs de travail, j'estime que tout ce qui pourrait ressembler à une sélection devrait être préféré à ce qui ressemblerait à une élection. Encore une fois, ce n'est pas un Concile irrégulier ni un Parlement monté sur les épaules des autres qu'on doit viser, mais une élite de bonne volonté et de charitable intelligence, ouvrière de la Chrétienté de demain, sobrement recrutée pour suivre et garder sans déviation une direction donnée, cherchant, je le répète, et cherchant exclusivement, le plus grand bien des nations par l'Eglise et le plus grand bien de l'Eglise par les nations, afin de mieux préparer dans l'autre monde, selon le cœur de Dieu, l'épanouissement de l'unique et bienheureuse Cité, de la Cité *sans frontières* que sera la Cité de Dieu.

CONCLUSION DE S. EM. LE CARD. DUBOIS

Nous ne saurions mieux terminer qu'en donnant le texte même de la direction formulée sur ce point par S. Em. le cardinal Dubois, *archevêque de Paris, dans son allocution de clôture de la Semaine, prononcée au collège Stanislas, le 22. 5. 21 :*

Chaque soir, l'écho m'arrivait très fidèle des questions traitées à la Semaine, des résultats obtenus, des conclusions tirées — et je me plaisais à redire le mot que l'écrivain sacré répète après le récit de chacun des jours de la création : « *Et vidit Deus quod esset bonum :* Et Dieu vit que c'était bien. »

. . . .

C'était *bien* de chercher à utiliser mieux encore, sous la direction de la hiérarchie, les forces catholiques disséminées dans les différentes nations, en vue d'actions concertées plus rapides et plus fécondes.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. André Chevrillon successeur d'Etienne Lamy

La Documentation Catholique *a publié dans son fascicule du 30. 4. 21 (pp. 454-463) le discours de M. André Chevrillon.*

RÉPONSE
de M. Pierre de la Gorce

Monsieur,

En prenant place parmi nous, un double sentiment de modestie personnelle et de fierté familiale vous a inspiré. Vos titres suffisaient. Il vous a plu de vous abriter sous le nom de l'homme illustre qui fut votre proche parent et favorisa vos premiers essais. A votre pensée respectueuse et émue l'Aca-

démie ne saurait manquer de s'associer. Jalouse gardienne des traditions, elle juge qu'elle s'honore en commémorant ceux qu'elle a perdus. Et entre tous nos morts, en est-il qui méritent plus que M. Taine que sa mémoire soit gardée !

Taine : le maître et ses amis

En son intègre carrière, un seul souci l'absorba, celui de rechercher, à travers les images extérieures des choses, les idées directrices qui règlent le monde et conduisent la vie. En lui se rassemblèrent — et à un degré surprenant — deux facultés qui souvent s'excluent: un don d'analyse prodigieusement subtil qui fouillait la matière au point de la disséquer, qui scrutait l'âme humaine au point d'en rendre visibles les plus secrètes impulsions ; puis un don de synthèse non moins extraordinaire qui, tout à coup, ramassait les détails, les groupait, leur communiquait le mouvement, et les accumulait par masses en un tableau d'ensemble, d'une maîtrise toute-puissante, où l'on ne savait ce qu'on devait le plus admirer, la magie d'évocation qui ressuscite, la précision qui définit, l'ardeur entraînante qui déduit, prouve et conclut. Un labeur acharné remplit toute cette existence, et l'effort ne cessa qu'à l'heure où une lassitude, au-dessus de toute énergie, laissa échapper la plume aux mains du robuste et probe travailleur.

— En vous écoutant, Monsieur, plusieurs n'ont-ils pas senti se raviver leurs propres impressions ? N'ont-ils pas revu Taine dans le cadre recueilli de sa vie familiale, en cet appartement de la rue Cassette où il vécut et mourut ? Par la résurrection de leurs souvenirs, ne l'ont-ils pas retrouvé, uniquement soucieux d'idées à dégager, de vérités à conquérir, et entouré des amis auxquels il communiquait et de qui il recevait la lumière : tels Gaston Paris, M. Boutmy, Melchior de Vogüé ; tel M. de Heredia, dont un jour, à ce qu'on assure, le maître du logis récita de mémoire les sonnets ; tel aussi Albert Sorel, tout confondu de ce que l'étude des archives venait d'apprendre à Taine sur la Révolution, n'acceptant pas, n'osant accepter ce renversement de toutes les notions consacrées, si pénétré de la grandeur des événements qu'il ne pouvait croire à la petitesse des hommes, et poussant à fond avec l'auteur des *Origines de la France contemporaine* des discussions dont l'écho s'est longtemps prolongé.

Assez rares sont les témoins de ces jours déjà anciens. Ces réunions trouvèrent plus tard, en un cercle plus largement ouvert, leur continuation. Beaucoup ici se rappellent cet appartement de la rue Hamelin, où Mme Taine se plaisait à rassembler les disciples, les amis, les admirateurs de son mari. En pleine lumière, à l'endroit le plus apparent, se détachait le portrait de Taine, l'un des chefs-d'œuvre du maître Bonnat, d'une vérité si vivante que l'âme apparaissait à travers le feu du regard et l'expression méditative des traits. Ainsi semblait-il présider encore aux échanges d'idées qu'il n'animait plus. En ces lieux, un concours qui n'était point foule, des entretiens qui n'étaient jamais vain bruit de paroles, et surtout cette large compréhension des choses qui est comme l'hospitalité que les âmes exercent entre elles, en un pareil désir d'entente et d'équité. Et aux côtés de Mme Taine, je revois sa fille, héritière de l'intelligence paternelle et tirant de son propre cœur des trésors de bonté. Je la revois, les mains croisées sur la poitrine et le regard porté en haut comme si déjà le ciel l'eût attirée ; attentive à tout, oublieuse d'elle-même ; épouse et mère accomplie comme si elle n'eût eu que son foyer à garder, et lettrée délicate, passionnément éprise du beau, comme si elle n'avait eu que les lettres à servir ; semant les mots heureux avec la profusion de ceux qui peuvent se renouveler sans compter ; maîtresse en l'art de parler et en l'art moins commun d'écouter ; bienveillante par-dessus tout, et tellement parfaite qu'il semblait que son destin fût d'échapper bien vite à la terre, laissant après elle des regrets qui jamais n'ont voulu ni s'adoucir ni se consoler.

Jeunesse vagabonde de M. A. Chevrillon

C'est en cette hospitalière demeure que j'eus la bonne fortune de vous rencontrer, Monsieur, pour la première fois. Je ne fis d'ailleurs que vous entrevoir. C'est que vous étiez déjà le voyageur aux longues absences. N'est-ce pas de vous que Mme Taine disait un jour : « J'ai un neveu auquel je ne reproche qu'une chose, c'est d'être vraiment un peu trop vagabond. »

Voyageur, vous le fûtes par les vicissitudes de votre enfance avant de l'être par ardeur de curiosité ou passion de savoir. Votre père, officier d'artillerie, était attaché à la fonderie de canons de Ruelle, dans la Charente. C'est là qu'en 1864 vous êtes né. Trois ou quatre ans plus tard, vous êtes transplanté non loin de Brest, dans ce pays de Léon dont les paysages noyés de brume et les côtes rocheuses se fixeront dans vos yeux d'enfant, au point de ne s'effacer jamais. Vous touchez à l'adolescence : voici que votre demeure est à Saint-Germain-en-Laye, puis à Paris, puis dans la banlieue de Londres. A quatorze ans, vous êtes à l'Ecole alsacienne ; à dix-sept, au lycée Louis-le-Grand; à dix-huit, vous êtes étudiant à la Sorbonne. A vingt ans, vous retournez à Londres, où vous vous perfectionnez dans l'étude de la langue anglaise, en vue du concours d'agrégation. Vous atteignez vingt-trois ans. Maintenant nous vous retrouvons à Brest, professeur d'anglais à l'Ecole navale; et en voyant pour la seconde fois la Bretagne, de cette province vous vous éprenez de plus en plus : « Je n'ai jamais connu, écrivez-vous plus tard, de pays plus émouvant ni qui m'ait laissé une impression plus profonde ! » Entre temps, vous passez le plus souvent vos vacances d'été en Savoie, chez M. Taine. Sur ces entrefaites, vous êtes désigné comme *chargé de cours* à la Faculté des Lettres de Lille. La ville de Lille réussira-t-elle à vous retenir ? C'est alors que vous accomplissez vos premiers voyages, ceux qui vous préparent aux explorations qui suivront : en 1888, vous êtes aux Indes, en 1891 aux Etats-Unis, en 1892 en Syrie, en 1893 de nouveau aux Etats-Unis.

Heureuses, Monsieur, deux fois heureuses les fonctions qui s'entrecoupent de tels loisirs ! Mais puis-je ici parler de loisirs? Quel travail fut jamais plus fructueux que ne l'ont été vos longues vacances !

L'art de voyager

Historien, psychologue, artiste, le voyageur est le naturel auxiliaire des diplomates et des économistes

Depuis cinquante années, un art s'est développé, jadis deviné ou pratiqué seulement par quelques privilégiés, celui de savoir voyager. Quiconque sent en lui le goût de voir et d'explorer devra, comme le poète de Boileau,

... Consulter longtemps son esprit et ses forces,

✻

tant sont rares et variées les aptitudes qu'exige cette vocation ! Le vrai voyageur (j'entends celui qui veut faire œuvre féconde) doit être assez robuste de corps pour supporter la fatigue, assez maître de lui pour ne craindre ni les surprises ni les périls, assez patient pour braver les obstacles, assez curieux pour oser être indiscret, assez persévérant pour pénétrer par sondages successifs les secrets qui, tout d'abord, ne se livreraient point. Il devra posséder par-dessus tout le don d'observation, don inné qu'on retrouve en certains enfants et qui manque totalement à beaucoup de vieillards. Il se sera assimilé par les livres les notions générales des choses; mais il importe qu'en stationnant dans les bibliothèques il ne s'y soit point trop longtemps attardé; autrement, trop de lecture, en lui fournissant un enseignement de toutes pièces, nuirait à l'indépendance de ses jugements ; et il se figurerait découvrir la nature et les hommes, tandis qu'il ne ferait que répéter ses livres. En route, il écoutera avec soin et se taira le plus souvent ; ce qui aura le double avantage de l'instruire et de le faire juger très disert, car les hommes, en tous pays, appellent beau causeur quiconque les laisse parler.

Il devra, chemin faisant, réfléchir beaucoup, mais se garder de ces extrêmes subtilités d'analyse qui faussent la vérité à force de vouloir la décomposer; bien au contraire, il saura se détendre en des images qui peignent sans trop charger : « J'étais là, telle chose m'advint », dit La Fontaine. Cette simplicité est ce qui plaît le plus et n'est pas toujours ce qui profite le moins. A la fois enregistreur de faits et peintre de tableaux, le voyageur devra s'orner et se défier des grâces de l'imagination; vis-à-vis d'elle, il se conduira comme une coquette vis-à-vis d'un amant que tour à tour on appelle ou l'on renvoie; il se parera d'elle pour revêtir de séductions le vrai, puis la congédiera avec une remarquable ingratitude dès qu'elle embellira le réel au point de le farder. Ainsi devra-t-il régler, par une surveillance attentive, même ses dons les plus heureux : tel le don de synthèse qui, en généralisant à l'excès, risquerait de grossir les proportions des objets; telle l'originalité même du talent qui céderait à la tentation de retoucher, de recréer les choses vues, et tantôt les assombrirait outre mesure, tantôt, par une exagération contraire, les exalterait en beauté.

Que si ce rare équilibre se rencontre en une intelligence, l'homme doué de la sorte peut devenir par ses voyages l'un des meilleurs ouvriers de la culture nationale. Dans les régions lointaines où sa curiosité le pousse, il ressuscite les vestiges du passé mieux encore que ne le fait l'historien ; car les pierres des monuments et les traces gardées des coutumes ancestrales sont souvent plus révélatrices que tous les papiers des archives. En même temps qu'il reconstitue sur place les âges antiques, il embrasse par un chaud contact l'époque présente ; et après avoir reporté son regard en arrière jusqu'à scruter les morts, il l'étend tout en surface pour mesurer cette humanité vivante qui s'agite autour de lui. Puis, en l'aiguisement de ses sensations toutes neuves, il s'applique à deviner, à travers les formes existantes, les formes encore en puissance; et dans ce qui est, déjà il perçoit ce qui fait effort pour naître. A profusion il remplit ses yeux d'images, moins pour la splendeur des images elles-mêmes que pour les idées qui derrière les images s'abritent. Ainsi contemple-t-il, comme vous l'avez fait, Monsieur, les monuments des arts ; minarets dressés vers le ciel et figurant en leurs formes élancées les ardeurs conquérantes de l'Islamisme à son début ; pagodes toutes feuillues de l'Inde et symbolisant dans la richesse compliquée de leurs détails les aspirations confuses d'une race qui, faute de dégager la spiritualité divine, a dispersé partout les emblèmes de son âme religieuse. Le voyageur n'est pas seulement historien, psychologue, artiste, il est le naturel auxiliaire des diplomates et des économistes : au hasard il note, en attendant qu'au retour il classifie; et s'il est doué de ce don d'observation sans lequel tout est vain, il peut voir et retenir beaucoup grâce à ce privilège d'extranéité qui existe un peu partout, quoique nulle part au même degré qu'en notre trop généreuse France. Il est éveilleur d'idées, introducteur de méthodes nouvelles, rénovateur dans la langue elle-même. Et combien grand ne sera pas le profit, à la condition que nous nous assimilions les choses, sans jamais nous laisser absorber par elles, et que nous soyons non la rivière qui se jette dans le fleuve, mais le fleuve qui reçoit les rivières en gardant obstinément l'individualité de ses eaux !

Loin de sa patrie, le voyageur apprend à la mieux aimer.

Celui qui parcourt le monde avec cette dominante préoccupation de servir recueille, chemin faisant — et cette fois pour lui-même — d'autres avantages. Il apprend d'abord la modestie; car, ayant mesuré la grandeur de la terre, il n'imagine pas que son pays la remplit. Il se forme ensuite à la tolérance par le spectacle qu'offrent partout les faiblesses des hommes. Puis — et c'est là le fruit le plus précieux — loin de la patrie il apprend à la mieux aimer. Il la voit toute petite sur la surface du globe, mais parée de grâces que rehausse le charme du souvenir. Jadis, en terre de France, peut-être il a gémi de bien des servitudes, surpris ou deviné bien des misères. Maintenant tout lui apparaît dans une harmonie sans dissonance, dans une lumière radieuse, dans une paix bénie. A distance, les lieux s'animent et se peuplent pour lui d'images aimées. Ces images, il ferme les yeux pour en prolonger, en une longue contemplation intérieure, la bienheureuse vision; et il s'éprend des joies du retour plus que jamais il ne s'est grisé des espaces libres et lointains. Vous-même, Monsieur, au milieu de vos courses, n'avez-vous pas subi la hantise de ces réminiscences ? Un jour, comme vous décrivez New-York, tout à coup vous échappez à la grande ville du Nouveau Monde ; et voici que vous revoyez les bords de la Seine, ce fleuve tout petit, mais grand par tout ce que l'histoire a amassé sur ses rives, puis l'éperon de la Cité, tout au fond les tours, les flèches religieuses du moyen âge, le vieux Paris « grave et fin, dites-vous, comme une ancienne estampe ». Et un autre jour, sur les ruines de Thèbes, voici que se fixe devant vos yeux l'image de la Bretagne, celle des provinces de France que vous aimez le mieux. Vous la revoyez avec son ciel bas, ses jaunes clartés d'automne, ses petits chênes, ses landes, ses odeurs de terre mouillée et de feuilles mortes, ses chaumières perdues d'où monte chaque soir la rumeur grave et bourdonnante de la prière. Et quel est le secret de cette poésie pénétrante ? Parleriez-vous de ces lieux avec cette tendresse communicative et émue si pour un temps vous ne les aviez quittés ?

Plan méthodique des voyages de M. Chevrillon

Bien que je n'aie point détaillé votre œuvre, ma pensée ne s'est point détachée de vous, et en beaucoup de traits vous avez pu vous reconnaître. Vos vues se sont dispersées en des volumes très nombreux, et il en est dont je ne puis qu'indiquer les titres: tels *Crépuscules d'Islam* et *Marakech dans les palmes*. Cependant, à travers la diversité même, j'aperçois, je crois apercevoir une pensée directrice qui relie entre eux tous vos livres. Ayant résolu d'observer sur place la nature et les hommes, vous vous êtes assujetti à une méthode rigoureuse, et il semble que le plan de vos voyages se soit combiné avec le même ordre sévère qui préside à un plan d'études ou à un plan de vie. Vous élevant d'un seul coup à un dessein très général, vous avez recherché, pour y porter vos investigations, dans l'antiquité ce qu'il y a de plus vénérable : l'Egypte, l'Inde, la Palestine ; dans les temps nouveaux ce qu'il y a de plus vivant : l'Angleterre. Interrogateur du passé, vous avez scruté les trois cités fatidiques : Thèbes, Bénarès, Jérusalem; et vous vous êtes assis au bord des trois fleuves sacrés: de Nil, le Gange, le Jourdain. Puis, homme des temps présents, vous avez situé à Londres le centre de vos études, et là vous avez compté, comme à l'auscultation, les battements de la société moderne.

L'Egypte — « Terres mortes »

Je voudrais vous suivre, en quelques-unes de vos courses. Vous voici partant pour l'Egypte d'où vous rapporterez, sous le titre de *Terres mortes*, l'un de vos plus beaux livres. Aux villes du Delta vous ne vous arrêtez point et, laissant le Caire derrière vous, vous remontez de Nil. A mesure qu'on s'éloigne vers le Sud, les traces de l'homme se raréfient: de chétives bourgades, des bazars obscurs, des paysans qui se nourrissent de dattes et d'oignons; des enfants demi-nus, des chèvres rassemblées en troupe; des chameaux à la démarche ondulante; puis, sur les rives, des champs d'orge qui, par une longue traînée verte, marquent la vallée. Plus l'humanité présente apparaît médiocre, plus se multiplient les traces de l'humanité morte. Elles se révèlent dans les temples antiques. Ils profilent, au bord du fleuve, leurs « lignes rigides, froides, sans invention, simplement géométriques », mais tellement solides qu'on dirait l'image d'une éternelle durée. Cependant le sable apporté par le vent du désert s'est déposé par couches au pied de ces murailles, comme s'il ambitionnait d'enliser ce que l'usure des siècles n'a ni détruit ni ébranlé.

Ce voyage d'Egypte, vous l'avez accompli, m'avez-vous dit, à la suite d'une maladie grave qui vous obligeait à un changement de climat. Dans la détente d'une longue convalescence, en pleine Thébaïde, au village de Louqsor, vous avez passivement contemplé les rives du Nil. Cette rêveuse et solitaire vision n'a-t-elle pas affiné, intensifié vos sensations ? Souvent, rien n'est plus fécond que le temps qu'on croit perdu. En une récollection inconsciente, les idées se précisent, les images prennent forme et couleur, et cela par un travail assez semblable à celui de la nature, qui se recueille avant d'enfanter. « Il faut, avez-vous écrit, rester très immobile pour sentir l'Egypte et participer à sa vie. » En ce silence qui semblait stérile, en cette paix en apparence oisive, vous vous êtes approprié, jusqu'à une entière maîtrise, la nature, les monuments, l'histoire, l'âme même des siècles. Et, en effet, dans votre œuvre je ne sais rien de plus achevé que vos pages sur la Thébaïde. Là-bas, rien du présent si ce n'est une « pauvre petite végétation humaine » qui s'est mise à pousser comme un figuier dans les ruines, une nature calme et lumineuse « toute recueillie dans sa splendeur solitaire »; la vallée toute gonflée encore de l'humus que l'inondation a laissé; le fleuve lui-même précipitant sa vitesse et déversant avec lui toutes les eaux de l'Afrique équatoriale; puis, en ce cadre et toute figée dans le passé, la Thèbes antique avec ses édifices qui provoquent par leur grandeur la sensation brutale de l'écrasement et par leur destinée religieuse l'impression mystique de l'infini. En un tableau qui semble résurrection, vous repeuplez ces lieux. Vous replacez sur leur chantier ces prodigieuses équipes d'hommes qui, au temps où le reste du monde n'était que désert ou chaos, ont dressé ces blocs de pierre si lourds, si bien mesurés aussi que des tremblements de terre pourraient seuls les disjoindre. Et en ces monuments vous recomposez la cité hiératique, à savoir, un culte, une église puissante, une classe de prêtres, toute une hiérarchie religieuse, tout un culte compliqué avec ses prières, ses offrandes, ses mystères. Longuement vous avez regardé, observé, reconstitué. Puis, en votre petite maison de Louqsor, vous avez, suivant une expression familière à Taine, fermé les yeux pour mieux retrouver, posséder, incarner en vous ce que vous avez vu. « Jamais, avez-vous écrit, en cette Egypte où rien ne change, je n'ai perçu d'une façon aussi directe la durée infinie qui enveloppe et dépasse tout être et toute chose. » Cependant parfois les impressions s'accumulent en une intensité qu'aucun art ne peut égaler. Alors vous posez la plume en un sentiment d'impuissance accablée : « Cela, dites-vous, n'est pas fait pour être peint avec des mots ou des couleurs, pas plus que les Alpes ou les glaciers. »

La Palestine — Nos religieuses « vraies gardiennes du saint Tombeau »

Après l'Egypte la Palestine, après Thèbes Jérusalem. Là se trahit chez vous une déception qui n'essaye pas de se dissimuler. En amoureux du pittoresque et de la couleur, vous dépeignez les lieux : « Site pierreux et stérile qui ne nourrit rien et puise toute sa grandeur dans sa désolation superbe ; portails gothiques retrouvés dans l'amoncellement des maisons sordides ; fontaines du XIe siècle fleuries et festonnées et dont le marbre a pris, sous l'usure des siècles, un doux éclat d'ivoire jauni. » Mais, quand vous pénétrez au cœur de la cité sainte, un étonnement vous saisit de choses si mesquines pour incarner des souvenirs si grands. Où l'on cherche l'Evangile comme on cherche l'eau vive à sa source, voici qu'une superfluité extraordinaire d'emblèmes disparates — images russes, figures byzantines, statues de la place Saint-Sulpice — en cachent la majesté. Puis les disciples des diverses communions chrétiennes semblent s'être rassemblés ici non pour adorer en silence, comme jadis les Mages venus de l'Orient ou les bergers de Bethléem, mais pour découper chacun sa part de la robe sans couture du Christ. Un mot vous échappe, un peu excessif : « C'est, dites-vous, une pétaudière sacrée. » Un instant vous vous détournez : « Le christianisme, écrivez-vous, n'est pas plus à Jérusalem que la récolte n'est dans le germe quand l'épi est formé. » — Cependant voici que votre cœur et votre pensée se détendent. Les cloches

tintent. Ce sont les cloches des vieux couvents qui se sont établis autour de la voie douloureuse. Là, vous retrouvez les religieuses françaises, les traits encadrés entre les ailes pures de leurs coiffes de lin, toutes souriantes et graves dans la simplicité de leur robe de bure où pend le rosaire, toutes recueillies dans la quiétude de leur règle et dans l'accomplissement humble et magnifique de leur devoir chrétien. Ce sont elles qui prient, comme tout près de là, au Jardin des Oliviers, Jésus a prié ; ce sont elles qui enseignent, comme Jésus a enseigné dans le Temple ; ce sont elles qui consolent toutes les infirmités de ce monde, comme Jésus, montant au Calvaire, a consolé les filles de Jérusalem; ce sont elles qui, à l'imitation de Jésus, souffrent par l'éloignement de la patrie, par les renoncements du cœur, souvent aussi par l'injustice des hommes; et ce sont elles qui, élevant leur âme bien au-dessus des régions où règnent les disputes, sont par leurs vertus les vraies gardiennes du saint tombeau.

Aux rives du Gange — « Dans l'Inde »; « Sanctuaires et paysages d'Asie »

Bien plus que les bords du Nil et du Jourdain, les rives du Gange vous offraient l'attrait de l'éloignement et du mystère. En deux volumes successifs, l'un intitulé *Dans l'Inde*, l'autre publié sous ce titre : *Sanctuaires et paysages d'Asie*, vous avez rassemblé vos impressions. En ces contrées comme en tous vos voyages, vous avez poursuivi le même but qui est de découvrir à travers le présent les civilisations disparues, à travers les objets extérieurs l'humanité elle-même. En cet effort, le peintre consommé que vous êtes s'est surpassé. Nul n'a décrit avec plus de relief les foules pullulantes et à demi nues, les grands fleuves limoneux, la nature à la fois splendide et déprimante, toute gonflée de fécondité sous les ardeurs du soleil, tout alourdie aussi sous la molle humidité, et qui éblouit les yeux autant qu'elle affaiblit les énergies. Quand vous avez voulu pénétrer dans l'intime de ces races vieillies, il semble — je me trompe peut-être — que vous vous soyez senti déconcerté par la confusion des systèmes philosophiques, par l'extraordinaire complication des rites et des symboles, par l'enchevêtrement de pensées subtiles et disproportionnées, très sages souvent et souvent aussi tout enveloppées de songes, tantôt s'exaltant jusqu'à des pratiques violentes et jusqu'au mysticisme le plus inouï, tantôt se réfugiant en une torpeur anéantie qui croit tout retrouver en se dégageant de tout. Vous auriez pu clarifier toute cette philosophie en la simplifiant à la manière française. Vous n'auriez atteint de la sorte que cette clarté un peu trompeuse qui souvent altère la vérité sous prétexte de la rendre plus accessible. Votre sincérité a dédaigné cet artifice. De propos très délibéré, par scrupule d'exactitude et par méritoire souci de reconstitution fidèle, vous avez courageusement résolu de demeurer, s'il le fallait, obscur. Est-ce éloge ou critique que de constater qu'en plusieurs endroits vous n'avez pas laissé que d'y réussir à souhait ?

L'Angleterre pendant la paix

« Vieil édifice social très lézardé, très battu en brèche, mais se pourvoyant... de défenses proportionnées aux attaques »

Au-dessus de cette foule hindoue, un peu molle quoique ardente à ses heures, l'Anglais apparaît tellement marqué du signe de sa race que partout on le reconnaît. Vous ne vous attardez pas à l'observer ici. N'a-t-il pas fait ailleurs l'objet de vos méditations ? Dans l'ensemble de votre œuvre, vous avez consacré à l'Angleterre cinq volumes distincts, soit que vous scrutiez par des études séparées ses institutions et ses mœurs ou que vous l'incarniez en quelques-uns de ses représentants les plus suggestifs tels que Sydney Smith ou Ruskin, soit que vous la dépeigniez au début de la dernière guerre, quand elle s'unit à nous pour la défaite de l'ennemi commun.

Pourquoi vous êtes-vous épris de l'Angleterre ? Est-ce seulement pour sa puissance matérielle ? Si l'Angleterre vous a captivé, c'est qu'elle vous est apparue comme le seul lieu du monde où l'on soit libre précisément parce qu'on est traditionnel, où l'on pratique avec sagesse le progrès précisément parce que l'on sait aussi conserver.

C'est à Oxford, je me le figure, que volontiers vous auriez fixé votre âme de psychologue, comme un amoureux de l'Italie enchaînerait son âme d'artiste à Sienne. Nulle cité n'est plus évocatrice : cintres du moyen âge normand, ogives des Plantagenets, briques sombres des Tudors, ciselures de la Renaissance, frontons classiques du XVIIe siècle, tout redit l'art, les coutumes, le travail, la prière des siècles. — Et voici que le passé dans ce qu'il a de plus auguste abrite le présent dans ce qu'il a de plus vivant et de plus viril. En ces cloîtres, ces salles d'étude, ces réfectoires, ces chapelles, des jeunes gens sont rassemblés vigoureux et, suivant votre expression, de *belle étoffe humaine*, tout prêts à recevoir les impressions salubres et à les garder. Ces lieux tout chargés de souvenirs enseignent un double respect, le respect des ancêtres, le respect de soi-même. Des règlements subsistent, puérils parfois, mais si vénérables par leur antiquité que, tout naturellement et sans aucun aspect d'oppression, ils commandent l'obéissance. Notions de discipline, notions d'indépendance, toutes deux se gravent sans effort, l'une paraissant le complément de l'autre. Ces jeunes gens exercent leurs muscles, sachant que les muscles solides font les cerveaux sains. Ils meublent leur esprit; ils ne le surchargent pas, et peut-être même, à ce que j'ai ouï dire, pas tout à fait assez. En revanche, un souci les domine, celui de se préparer, comme on ferait en un *sport*, pour les luttes futures de la vie. Entre eux une estime qui s'attache au caractère plus encore qu'à l'intelligence, et un naturel dédain pour les talents dont le charme est fait de morbidité. Cependant partout un enveloppement de vie religieuse, une surabondance d'inscriptions pieuses, de textes évangéliques, d'invitations affichées pour les offices de l'Eglise nationale; et, à travers le doute qui perce parfois, la vénération traditionnelle subsiste, tant le christianisme semble générateur d'espoir, mainteneur de sagesse, producteur d'énergie !

Et sur ces jeunes hommes reposera bientôt la charge de continuer, mais en la renouvelant sans cesse, la vieille Angleterre. La tâche est rude, tant les choses ont changé ! Nul mieux que vous, Monsieur, n'a marqué à travers quels périls cette tâche est condamnée à se poursuivre. Jadis, l'Angleterre offrait l'aspect d'une vaste terre verte, prairies, bois, pelouses de parc ; et seulement par intervalles quelques îlots noirs d'où s'échappait la fumée. Maintenant, c'est la terre verte qui est l'îlot. Et de temps en temps, des grandes cités industrielles s'élève, toute faite de misère et de révolte, une rumeur qui monte plus haut que le rugissement de la fournaise

où bouillonne le métal en fusion. Ceux qui, par tradition ancestrale et vocation héréditaire, sont appelés à diriger ne se sont découragés jusqu'ici ni par leur petit nombre ni par leur domaine agraire de plus en plus rétréci. D'abord, ils ont tâché, par leur générosité, de s'assurer, comme on ferait par une prime largement calculée, contre les risques de leur condition même. Ils ne se sont pas contentés d'être généreux; il leur est arrivé de s'égarer jusqu'à des programmes humanitaires que les plus hardis démocrates n'eussent point osé tracer : tel Ruskin avec son rêve étrange, à la fois chrétien et féodal, romantique et socialiste. Le rêve s'est évanoui; ce qui a survécu, ce sont des livres tout débordant de compassion charitable et de pitié. En outre, un bon sens avisé s'est gardé de la fausse logique et, sans souci de contradictions, a appliqué les remèdes où il le fallait, à l'imitation de la nature elle-même, qui incessamment se renouvelle et se répare. Enfin l'aristocratie anglaise, qui jamais ne fut caste fermée, s'est de plus en plus ouverte; et, avec une remarquable souplesse, elle a combattu l'envie de la détruire en tenant en éveil une autre envie, celle de lui appartenir. Ainsi se maintient le vieil édifice social, très lézardé, très battu en brèche, mais se pourvoyant, au fur et à mesure des besoins, de défenses proportionnées aux attaques, et, malgré bien des signes menaçants, le mot que Lord Aberdeen appliquait à son pays il y a quatre-vingts ans, peut encore se répéter sans excès d'optimisme : « Chez nous, disait-il, la foudre peut tomber comme ailleurs; seulement, chez nous plus qu'ailleurs, il y a des paratonnerres. »

« L'Angleterre nécessaire à la France, la France à l'Angleterre et toutes deux à la paix du monde »

Vous avez étudié, Monsieur, deux fois l'Angleterre. Vous l'avez observée pendant la paix. Puis vous l'avez revue au cours de la dernière lutte ; de là votre livre *L'Angleterre et la guerre*.

Entre tous vos livres, c'est le plus vibrant, ce fut surtout le plus opportun. Des liens qui rattachaient l'Angleterre à la Prusse vous n'avez rien dissimulé : ni les alliances de famille, ni la longue action en commun, ni le souvenir de Waterloo. A prolonger l'illusion de l'amitié, l'Allemagne s'appliquait fort; et l'une de ses habiletés coutumières était de tromper d'abord ses propres agents, afin que ceux-ci fussent, avec un accent sincère, prêcheurs de sécurité. Cependant, en la trame de ses desseins, il y avait une maille demeurée lâche. Pour réussir en politique, il ne suffit point de n'avoir pas de conscience; il faut encore — autrement toute combinaison, même la plus raffinée, est précaire, — il faut encore se garder contre les éveils de la conscience d'autrui. En son travail persévérant et prodigieux, qui serait admirable s'il n'était démoniaque, l'Allemagne n'avait pas prévu — et ce fut la petite paille dans l'armure d'acier — l'éveil de la conscience anglaise. Cet éveil, en quel tableau ne l'avez-vous pas décrit : la nouvelle de l'invasion belge tombant dans la cité de Londres en un clair matin de vacances; l'incrédulité d'abord, puis la stupeur; un doute angoissant, qui la veille eût paru presque impie, sur la flotte invincible et la protection de l'océan; un subit frémissement de péril, — aujourd'hui la France, demain peut-être nous; par-dessus tout, le grand sursaut de l'honneur et l'appel suprême pour le droit méconnu. Pour la lutte rien n'était prêt. Quelques vieillards, qui se rappelaient la Crimée, se souvinrent de Todleben fortifiant Sébastopol en face de l'ennemi. On ferait de même en un cadre cent fois agrandi. On sait le reste : nul bruit de paroles; des émotions d'autant plus tragiques qu'une sorte de pudeur interdisait de les publier ; un travail incroyable quoique avec les tâtonnements de l'inexpérience; partout les volontaires enrôlements ; avec cela, une entière sécurité de conscience comme si l'Evangile qui proscrit la guerre eût presque commandé celle-là; puis, s'élevant, comme un simple et magnifique *Sursum corda*, l'hymne royal, hymne national aussi, sobre, sévère, contenu, qui est une prière à Dieu.

Ainsi avez-vous célébré l'alliance des deux peuples, alliance que de passagers dissentiments pourront traverser, mais qui devra demeurer inébranlable dans ses lignes principales, tant l'Angleterre est nécessaire à la France, la France à l'Angleterre, et toutes deux à la paix du monde ! Ce sont ces idées maîtresses qui, d'un bout à l'autre, inspirent votre beau livre ; et c'est pourquoi, entre tous vos ouvrages, j'ai voulu, en vous souhaitant la bienvenue, mettre surtout en relief celui-là.

Deux influences dominèrent la vie d'Etienne Lamy, celle de sa mère et celle de son pays natal

Par ce haut patriotisme, par cette claire vue de l'intérêt national, vous vous rapprochez du confrère très éminent et très regretté dont vous occupez la place. De M. Etienne Lamy vous avez parlé avec une si éloquente autorité, avec une si judicieuse sagesse, qu'il semble que le tableau soit complet. De ce tableau je voudrais seulement regraver quelques traits, en m'aidant des pensées que me suggère le souvenir d'une étroite et profonde amitié.

En toute la vie de notre confrère, une influence domine : celle de sa mère. Elle fut la conseillère, aux avis toujours écoutés, presque toujours suivis. Je revois encore auprès de son fils Mme Lamy, réservée, bienveillante et grave. Quand elle parlait de son enfant — ainsi appelait-elle celui qui était déjà presque un vieillard, — son langage, toujours contenu, se colorait d'émotion, comme si toute son âme se fût tout à coup livrée. L'un près de l'autre, en une harmonie sans nuages, tous deux ont vécu, et sans se douter de la fuite des années, tant en leur cœur rien n'avait changé. Il y a des existences si étroitement unies qu'on ne saurait les séparer et, de même qu'on ne peut parler de Taine sans parler de sa fille, on ne peut parler de Lamy sans parler de sa mère.

Une autre influence s'exerça sur notre confrère, celle de son pays natal. De son origine montagnarde il tenait une santé robuste et aussi cette vigueur morale, assez commune chez ceux dont la vie un peu âpre est une lutte perpétuelle contre la nature. Au contact de la Suisse toute voisine, il puisa en outre le goût de la liberté réglée, non celle qui se déclame, mais celle qui se pratique. Sa patrie franc-comtoise, il ne cessa de l'aimer, même lorsqu'elle lui devint infidèle. Un jour, comme il partait pour le Jura avec le projet d'en revenir le lendemain, je lui fis observer la longueur du voyage, la brièveté du séjour. « C'est égal, me répondit-il, cela me rajeunit de respirer, ne fût-ce que pendant vingt-quatre heures, l'air salubre qui descend des montagnes et secoue, à travers la futaie, les aiguilles des grands sapins. »

Républicain, il sacrifie, pour obéir à sa conscience, son avenir politique

Vers 1868, comme Etienne Lamy venait d'achever son droit, il se lia avec Gambetta et se rangea dans ce parti d'opposition extrême qui poursuivait de ses invectives, souvent injustes jusqu'à la calomnie, l'Empire vieillissant. Républicain, Lamy l'était. Mais son signalement se marquait, comme on eût dit en style de passeport, d'un signe particulier tout à fait distinctif : c'était un républicain qui, chaque matin, lisait l'Evangile et qui, pour nulle cause, n'eût le dimanche manqué la Messe.

En 1871, notre confrère fut élu à l'Assemblée nationale. Il fut de ceux qui non seulement acceptèrent avec loyauté le régime nouveau, mais s'y donnèrent avec une chaleur de conviction qui ne réservait rien. Ni les suggestions des monarchistes ne l'ébranlèrent ni les premières entreprises de ses amis ne le mirent en défiance. Il se contenta de multiplier autour de lui les avis de sa jeune sagesse. « Conduisez-vous, disait-il, non comme un parti qui médite des représailles, mais à la façon d'un gouvernement qui veut fonder » ; comme on lui objectait les élections successives qui semblaient encouragement à oser, il ne niait pas le succès: « Mais, ajoutait-il, la meilleure victoire est celle dont on n'abuse jamais. »

Dans les assemblées publiques, le rôle le plus périlleux est celui de modéré. Un jour vint — je n'ai pas à refaire cette histoire — où, pour notre confrère, toutes les illusions se dissipèrent: les amis de sa foi politique étaient devenus les ennemis de sa foi religieuse.

Ce fut l'heure douloureuse. Il avait pour lui le talent, la jeunesse, l'activité, une instruction étendue, une faculté de généralisation capable de tout embrasser. Ses vues montaient haut, son âme aussi. Son nom n'éveillait qu'estime et sympathie. Pour s'élever jusqu'aux premières places, il n'avait qu'à se laisser porter par son destin et acclamer par ses amis. On ne lui demandait de rien désavouer, mais seulement de se taire. Il pesa toutes ces choses, et, ayant mis dans l'autre plateau de la balance sa foi chrétienne, il les trouva de poids léger. Le silence lui parut une manière de reniement. Avec une intrépidité triste, il consomma son sacrifice, en présence de sa mère qui l'approuva et sous le regard de Dieu de qui il demanda la lumière. Deux projets menaçaient alors la liberté et en particulier la liberté religieuse ; l'un qui, par un article alors fameux sous le nom d'article 7, privait du droit d'enseigner toute une classe de citoyens, l'autre qui, visant la même classe de citoyens, leur interdisait d'habiter en commun leur demeure et autorisait à forcer, fût-ce par effraction, les sanctuaires où ils avaient coutume de prier.

Contre le premier projet, notre confrère protesta. C'était le 28 juin 1879. Tout ce que peut dire un bon citoyen passionné pour la paix civile, il le dit, et avec un accent ému, sévère et profond, qui voulait être encore celui d'un ami. On l'accusa de violer la discipline. L'année suivante, sans souci de se perdre pour jamais, il renouvela son péché d'indépendance. Gambetta présidait, prisonnier de son parti, mais, en vrai patriote, déplorant, au fond de son âme, une si grande force perdue. Quand Etienne Lamy descendit de la tribune, quelques-uns le félicitèrent. « Je suis fini », répliqua-t-il. Il avait raison. Car par cette conduite il consolida son honneur aussi sûrement qu'il ruina sa fortune.

Quel ne serait point mon regret si, en évoquant ces souvenirs, je pouvais être soupçonné de chercher à les regraver ! Sur les choses anciennes, les vieillards doivent se taire ou ne parler que pour convier à la paix. Que la paix civile, la paix religieuse surtout, soit, pour ceux qui viendront après nous, le fruit chèrement acquis de notre expérience ! Dans les conjonctures présentes, à la fois glorieuses et précaires, toute déperdition de force serait un larcin à la patrie. Des dissentiments douloureux qui ont scindé en deux notre génération, que notre pays — et en ce souhait je voudrais faire passer toute mon âme — que notre pays ne se souvienne que pour ne les recommencer jamais.

L'écrivain : talent fait de probité

Aux vaincus de la politique les lettres offrent le plus sûr des refuges. Aux lettres Etienne Lamy se consacra, quoique non sans une constante sollicitude pour les événements publics, que toujours il suivit avec un intérêt passionné. Il fut historien admirable — quoique trop sévère, à mon avis, pour Napoléon III — dans ses *Etudes sur le second Empire ;* moraliste accompli dans *la Femme de demain ;* merveilleux évocateur de souvenirs dans *la France du Levant.*

Son talent était fait avant tout de probité. Simple notice, article de revue ou livre, il portait en tout le même souci de perfection. Une certaine solennité lui était familière, mais perdait un peu son apparence d'apprêt, tant on sentait qu'il y atteignait naturellement ! Il était l'homme des envolées superbes qui entraînent jusqu'aux sommets, et des formules d'un raccourci si intense qu'on les dirait faites moins pour un livre que pour un arc triomphal, une stèle ou un tombeau. Son seul défaut était la continuité d'une éloquence qui ne se détendait pas. A la longue, cette splendeur éblouissait et faisait souhaiter un peu d'ombre, ne fût-ce que pour donner plus de prix au retour de la lumière un instant voilée.

Sa meilleure œuvre fut sa vie.

Sa meilleure œuvre fut encore sa vie. Il l'avait organisée simple comme ses goûts, transparente comme son âme, austère comme sa conscience, hospitalière à l'imitation de sa bonté. Il lui arriva de donner 500 000 francs, et, chez lui, il se contentait d'une servante. C'était la bonne Mathilde. « Mathilde, me disait un jour Etienne Lamy, s'est tellement perfectionnée que je ne lui connais plus un défaut. » Et Mathilde qui, volontiers, causait à la porte, me disait de son côté : « Je ne connais personne comme Monsieur. »

Je revois le cabinet de travail, les livres bien en ordre, la large baie qui découvrait sur la Seine, les jardins, les collines, une vue magnifique, seul luxe de cette demeure. Rien ne surpassait la courtoisie de l'accueil, d'une aménité toujours égale et grave. Quand une demande indiscrète ou inopportune exigeait un refus, tous les euphémismes académiques (et Dieu sait s'ils sont nombreux !) s'épuisaient pour en tempérer l'amertume, et le regret de se dérober semblait égal au mécompte d'être éconduit. Parfois, dans l'intimité, les entretiens se mêlaient — ce qui paraîtra peut-être extraordinaire — de saillies presque folâtres ou descendaient jusqu'à des gaietés d'enfant. Il fallait saisir l'heure brève et charmante ; car une forte discipline régissait toute cette vie; et la raison ne laissait un instant flotter les rênes que pour les resserrer aussitôt.

En sa solitude, notre confrère réfléchissait beau-

coup, et peut-être trop. Quand son esprit, naturellement judicieux, avait trouvé une solution juste, il lui arrivait parfois de remanier sa pensée et de la compliquer en voulant la perfectionner. Alors, il devenait subtil, par excès de scrupule, tendu et obscur, par la surabondance de la méditation. Ses erreurs même — assez rares d'ailleurs — attestaient la noblesse de son âme, qui ne gâtait un peu le bien que par ardeur intense à poursuivre le mieux.

De son passage dans la politique il ne parlait que rarement. Mais, à travers son silence, on devinait qu'il gardait de son ostracisme un profond et amer regret. Ce regret était-il tout à fait fondé ? Je ne doute pas que notre confrère ne fût arrivé aux plus grandes charges et surtout ne s'en fût montré digne; mais je doute qu'il s'y fût longtemps maintenu. Son intelligence avait horreur des équivoques; sa délicatesse répugnait aux marchandages; sa nature, réservée et tout en nuances, s'ouvrait délicieusement à l'amitié, mais se serait refusée aux familiarités de couloir et aux camaraderies de hasard ou d'intérêt; son âme magnifique, toute fixée sur les hauteurs, ne savait pas descendre; son langage, tout somptueux en sa parure, ignorait l'art de se déshabiller; son exquise bonté elle-même avait besoin, pour se rendre visible, qu'on l'aidât à se dévoiler. Ce n'est pas qu'en l'entendant je ne parvinsse à me le représenter dans la politique ; mais c'était dans une politique tout autre et très lointaine. C'est en remontant d'un siècle que l'on retrouverait la lignée à laquelle il s'apparente. Je me le figure dans les Chambres de la Restauration, intègre, recueilli, d'une éloquence dont la gravité un peu solennelle ne détonne pas, ne portant en lui d'autre passion que celle du bien public, et prêchant la modération aux intransigeants de la royauté comme il l'a prêchée plus tard aux sectaires de la République. Je recherche ceux qui l'avoisinent et l'eussent reconnu comme de leur race. Ils s'appellent Camille Jordan, Royer-Collard, de Serre, Lainé, nobles gens de bien qui eussent peut-être gardé la monarchie si la monarchie, qui les écouta quelque temps, les eût écoutés jusqu'au bout.

Je me hâte de secouer ce rêve. La guerre éclata. Etienne Lamy reprit l'uniforme de chef de bataillon, et je le revois sous sa tunique qui flottait un peu large sur son corps déjà amaigri. Il jugea que la plume devait — ce furent ses propres expressions — être digne de l'épée, et, soit en ses rapports, soit en ses articles de revues, il se fit excitateur d'énergie. Une première fois, sa santé inspira quelques inquiétudes; mais, par son prompt rétablissement, il étonna son médecin, et, s'autorisant de la guérison si rapide, il s'encouragea à se dépenser plus que jamais. Le 28 novembre 1918 — peu de jours après l'armistice, — nous le vîmes faire ici son rapport sur les prix annuels, et jamais son talent ne fut plus souple ni son éloquence plus pénétrante. Quatre ou cinq jours plus tard, on sut qu'il était malade, et un mois après qu'il avait cessé de vivre. Il avait connu les joies de la victoire, et il mourut.

Sa charité

J'eus l'occasion de le voir pendant sa dernière maladie; et de notre entretien j'ai conservé un souvenir qui ne s'effacera pas.

En ces jours-là, une amélioration sensible autorisait à croire que le plus grand péril était passé. Comme je lui exprimais la joie de le sentir hors de danger, il abrégea la réponse, en homme dont la pensée est ailleurs. Un souci le dominait, celui de se dépouiller. Dans les intervalles de fièvre, il avait, sur son lit, le crayon à la main, fait le compte de ce qu'il lui fallait pour vivre: il aurait son indemnité de secrétaire perpétuel, la vente de ses livres, peut-être aussi quelques petits revenus. Tout le reste, c'est-à-dire presque tout, il le donnerait, et surtout tout de suite, les dons posthumes n'étant à ses yeux qu'illusion de générosité. « J'ai été, me dit-il, un artiste de style au lieu d'être un bon et simple ouvrier pour Dieu. Il faut au moins et au plus vite — car cette hâte l'obsédait — que je sème un peu de bien tandis que je suis encore ici-bas. » A quelle œuvre irait sa fortune ? Son dessein, ébauché plutôt que précisé, était la création de bourses pour de jeunes orphelins pauvres, robustes, honnêtes, qui seraient placés chez des fermiers de famille chrétienne pour y apprendre la culture de la terre et deviendraient, eux aussi, de bons agriculteurs, de bons pères de famille, pareillement de bons chrétiens. Ainsi se développait toujours la même conception : la terre féconde nourrissant la famille, féconde aussi, et cette double fécondité s'épanouissant sous la bénédiction de Dieu. Où trouverait-on, parmi les cultivateurs, ces familles stables ou, comme eût dit Le Play, ces *familles souches ?* A notre confrère je citai la Flandre, cette terre d'activité saine et de croyances traditionnelles. Il me parla de la Vendée et aussi, si j'ai bon souvenir, de la Savoie. Plusieurs fois je me levai, craignant de le fatiguer. Il me retint affectueusement, et il fut convenu que, quelques jours plus tard, nous continuerions l'entretien.

Le rêve de ce noble candidat à la pauvreté ne s'achèverait que dans l'autre vie. Trois ou quatre jours plus tard, ce fut la rechute et la fin de tout espoir. Je ne revis plus notre cher ami que dans l'appareil funèbre. Il reposait, paisible et détendu de souffrir, dans la chambre où s'était éteinte sa mère. Un pâle rayon du soleil de janvier éclairait ses traits que n'avait, à cette heure, dégradés aucune des dévastations de la mort. Et, près de lui, dans le grand silence, sa fidèle Mathilde commençait pour l'âme de celui qu'elle appelait, qu'elle appelle son maître, une prière qui dure encore.

Le 11 janvier 1906, Etienne Lamy, en prenant place parmi vous, disait du sculpteur Guillaume, son prédécesseur: « Heureux celui qui, au soir de longs jours, peut contempler ses œuvres sans rougir. » A notre très cher, très honoré, très regretté confrère, que le même mot soit aujourd'hui appliqué : « Heureux celui qui n'a à rougir d'aucune de ses œuvres. Et plus heureux, bien plus heureux encore, celui pour qui, devant Dieu et devant les hommes, le souvenir de sa charité témoignera pour jamais. »

Reliures mobiles pour la « Documentation Catholique »

Pour rendre service à nos lecteurs, nous avons fait établir des reliures mobiles semestrielles du format de la *D. C.* Elles sont en vente, 5, rue Bayard, Paris-VIIIe, au prix de 5 fr. 50 (port, 0 fr. 90).

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE

LA QUESTION DU CHANGE

Les huit premiers chapitres de ce Dossier (notions, causes, historique, spéculation, inflation fiduciaire, valeur de l'or, etc.) ont paru dans la D. C. des 5. 2. et 16. 4. 21 (t. 5, pp. 130-137 et 391-396.

IX — Remèdes proposés pour l'amélioration du change [1]

« Périodiquement, les économistes et financiers français discutent la question de savoir s'il convient de maintenir ou de supprimer la réglementation du trafic du change.

» Les uns montrent que la France ne peut pas encore renoncer au principe de l'utilisation des devises conformément à l'intérêt national, ni supprimer un certain contrôle du trafic international des capitaux.

» D'autres comparent la réglementation actuelle à un filet à mailles trop lâches et, constatant la nécessité de la reprise complète des relations internationales, affirment que seul un régime de liberté attirerait dans le pays un grand nombre de capitaux étrangers.

» En fait, le régime de réglementation demeure en vigueur, mais *fort tempéré* par l'octroi de nombreuses et importantes dérogations. »

Nous avons vu tout à l'heure que M. Décamps conclut à la nécessité de consolider les crédits de change, pour remédier au grave danger que représente la menace du brusque retrait de ces capitaux en vue de l'achat de devises étrangères.

« L'idée d'obtenir de nouveaux crédits de change a été aussi reprise. M. J. Corréard, bien connu comme inspecteur des finances et comme publiciste (son pseudonyme est « Probus »), a précisé dans *les Finances modernes pour vivre*, le programme suivant : « Lorsque les dettes de l'un à l'égard de » l'autre excéderaient ses créances, l'Etat créancier » ferait ou garantirait à l'Etat débiteur des avances » dans la limite d'un maximum et à des taux de » change déterminés, variables avec l'importance des » avances consenties. »

» En d'autres termes, il s'agirait de laisser un Etat à balance déficitaire « faire le marché » de son change en se servant d'un crédit ouvert dans un autre Etat. C'est assez nettement ce que la France a réalisé pendant une partie de la guerre. Ce projet n'a rien de nouveau. Il pourrait être assez facilement adapté aux circonstances actuelles.

» Le projet de *Banque internationale émettant des billets à circulation internationale* a été repris. Mais il a été écarté à la Conférence parlementaire internationale du commerce de mai 1920, en crainte — fondée — qu'il n'en résultât une inflation monétaire comme une dépréciation des autres billets en circulation.

» Pour répondre à cette dernière objection, on a proposé que la Banque internationale émît non des billets, mais des lettres de change portant intérêt, lesquelles circuleraient dans les divers pays et y rétabliraient l'équilibre rompu. Mais l'on a considéré que l'institution en question ferait double emploi avec de très nombreuses banques en ce qui concerne les opérations commerciales ordinaires.

» La plupart des projets ci-dessus et d'autres voisins peuvent être retenus, soit tels quels, soit retouchés sur des points notables. Ils partent tous de conceptions justes : *consolidation du flottant, ouvertures de crédits, interventions prudentes sur le marché du change.* »

Octroi de crédits commerciaux à l'extérieur

« Les Etats-Unis ont substitué aux crédits d'Etats à Etats des crédits commerciaux à long terme dont la France a déjà profité, mais dont elle ne tire pas tout l'avantage que l'on aurait pu en attendre.

» Certains commerçants français se plaignent de ce que les Américains exigent, pour ouvrir ces crédits, des garanties qu'il leur est difficile d'obtenir. Plus vraisemblable est que les commerçants et industriels français préfèrent payer comptant leurs matières premières et traiter avec leurs propres acheteurs à un prix correspondant, en crainte d'avoir à rembourser les sommes avancés en un moment où le change serait *plus défavorable* que lors de l'utilisation du crédit.

» Il est fort possible que, dans l'avenir, les commerçants et les industriels français ne considèrent plus le danger comme aussi grave et qu'ils aient avantage à s'adresser aux banques de l'étranger.

» D'une façon générale, la France possède des banques assez nombreuses et actives pour que l'opinion publique ne s'intéresse guère à la création de nouveaux établissements, octroyant des crédits *plus ou moins spéciaux* dans des conditions *plus ou moins particulières*. Elle a réalisé récemment le seul projet qui réunit presque tous les suffrages : celui de la *Banque nationale française du commerce extérieur* pour le crédit à long terme aux exportateurs dans les pays plus ou moins lointains. »

Sort des dettes de la France vis-à-vis de ses Alliés

« Actuellement, la France est très *préoccupée* du sort des dettes qu'elle a contractées pendant la guerre vis-à-vis de ses Alliés l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique. Elle s'étonne que les puissances qui ont mené la lutte avec elle ne lui proposent pas quelque arrangement tenant compte du passé et de l'avenir.

» Il n'est plus guère question des projets Stern et Bouilloux-Laffont (1), d'après lesquels les charges financières de la guerre eussent été réparties sur des *bases équitables ;* on recherche maintenant un système qui permettrait d'atténuer la charge qui pèse sur la France.

» Le projet de cette nature qui mérite le plus l'attention est celui que M. Jean Herbette a exposé récemment dans le *Temps :* les Etats prêteurs renonceraient à percevoir tout intérêt sur le capital avancé, et celui-ci serait amorti par des *annuités*, durant d'assez longues années.

» Tant que les Etats-Unis et l'Angleterre n'auront pas accepté un système atténuant les charges de la France, celle-ci verra avec crainte approcher l'échéance de chacun de ses engagements vis-à-vis

(1) D'après M. André Sayous (*Information* du 15 sept. 1920). M. André Sayous est attaché à la Section financière de la Société des Nations.

(1) Voir de ce dernier : *Essai sur le rôle économique et financier de la Société des Nations*, Etampes, 1918.

de ces deux pays : au cours actuel des changes, le remboursement de chaque dette, abstraction faite des intérêts, est déjà un poids très lourd, et, en chaque occasion, on peut craindre d'aggraver encore la crise des changes par de fortes demandes de devises. »

Le projet Vissering

Enfin, M. Vissering, président de la Banque néerlandaise, a établi un projet très ingénieux, fondé sur le troc et l'emploi d'une monnaie de compte (1). Voici comment il prévoit ces deux ordres de mesures internationales :

« D'abord, l'institution d'un crédit général qui grouperait les nations en prêteuses et emprunteuses. Les prêts ne seraient consentis que pour assurer le payement de matières et d'objets essentiels; ils seraient représentés par des obligations émises sur le marché international, au taux du change du prêteur, mais suivant un ordre déterminé, avec la garantie de taxes d'importation et d'exportation. M. Vissering estime que ces diverses opérations, correspondant à des besoins réels et immédiats, entraîneront automatiquement des améliorations de chaque situation nationale, donc de chaque change. D'où leur attrait pour les capitalistes du monde entier et spécialement du monde neutre.

» Mais M. Vissering n'a pu se dissimuler l'extrême difficulté d'un accord international sur les exigences indispensables et les disponibilités certaines. Il propose donc deux autres opérations simultanées.

» La première est l'échange des stocks, le troc à la manière primitive: l'Autriche livrera du bois contre des céréales. Il est toujours entendu que toutes les offres et toutes les demandes sont centralisées et autant que possible internationalisées, seul moyen de tenter la compensation en nature de produits très divers.

» Pour estimer cette compensation, M. Vissering (c'est la proposition essentielle) revient au procédé de la *monnaie de compte* qui triomphait au moyen âge, prodigue de monnaies locales, variables... et fausses. La *livre française* était une monnaie de compte, qui n'existait sous une forme constante que dans les écritures et était représentée, de province à province et de semaine à semaine, par des espèces très différentes. Il y eut de même, jusqu'au milieu du siècle, un florin de compte dont la Banque de change d'Amsterdam usait pour stabiliser en fait le change dans le monde entier.

» M. Vissering estime qu'il y aurait actuellement progrès à décider ce retour en arrière: les opérations de troc seraient balancées aussi complètement que possible en *monnaie de compte;* les diverses monnaies n'interviendraient que pour régler des soldes peu importants.

» Leur circulation internationale étant ainsi très réduite, les écarts tendraient à s'effacer. »

Ce projet a été présenté par son auteur à la Conférence financière internationale de Bruxelles, où il était délégué des Pays-Bas.

X — Le rapport général de la Conférence financière internationale de Bruxelles

Nous ne pouvons mieux faire, pour terminer ce dossier sur le change, que de donner de larges extraits du Rapport général de la Conférence financière internationale de Bruxelles. Comme elle a examiné tout particulièrement la question des règlements internationaux, les conclusions admises à l'unanimité par les représentants des 39 nations qui y ont pris part méritent d'être retenues.

Après avoir retracé la situation financière et économique du monde, le Rapport expose comme il suit les grandes lignes de la Conférence et des Commissions:

Considérations financières générales

« La première mesure doit être d'amener l'opinion publique de tous les pays à se rendre compte de l'état exact de la situation. Il faut la convaincre, en particulier, de la nécessité de rétablir des finances saines si l'on veut réaliser la large politique de réformes sociales que le monde réclame.

» Presque tous les Gouvernements sont, à l'heure actuelle, sollicités d'engager de nouvelles dépenses qui, pour la plupart, constituent de simples palliatifs et qui, en définitive, accroissent les maux mêmes auxquels elles sont destinées à remédier.

» Tout pays qui accepterait dans ses finances le principe du déficit budgétaire s'engagerait sur la pente dangereuse qui mène droit à la ruine. Pour échapper à ce danger, aucun sacrifice n'est trop lourd.

» L'examen de la situation exposée par chacun des Etats représentés à la Conférence a permis à celle-ci de constater qu'une moyenne de 20 % environ des dépenses nationales est encore consacrée aux armements et à la préparation de la guerre.

» La Conférence affirme avec force que le monde ne peut pas continuer à supporter des charges semblables. C'est seulement par une politique de collaboration franche et entière que les nations peuvent espérer retrouver leur ancienne prospérité. Cette restauration exige l'emploi, par tous les pays, de toutes leurs richesses nationales à des dépenses strictement productives.

» En conséquence, la Conférence exprime le vœu formel que le Conseil de la Société des Nations confère au plus tôt avec les différents Gouvernements intéressés en vue d'obtenir leur agrément à une réduction générale de la charge écrasante que les armements, dans leur état actuel, font peser sur les populations appauvries du monde, engloutissant leurs ressources et mettant en péril leur restauration après les ravages de la guerre.

» La Conférence espère que l'Assemblée de la Société des Nations qui doit prochainement se réunir prendra des mesures énergiques afin d'atteindre ce résultat.

» Il est aussi de la plus haute importance que les Gouvernements renoncent, dans le plus bref délai possible, à toutes les mesures contraires aux lois économiques et d'un effet purement artificiel, qui masquent à la population la véritable situation économique d'un pays.

» Pour permettre, toutefois, aux Gouvernements d'appliquer ces principes de saine finance, toutes les classes de la nation doivent apporter leur collaboration. L'industrie doit être organisée de façon à favoriser le rendement maximum à la fois du capital et du travail ; c'est de cette façon seulement que sera rendu possible l'établissement de ces conditions d'existence que chaque nation considère comme un devoir d'assurer aux peuples.

» D'autre part, toutes les classes, les classes riches en particulier, doivent être préparées à ac-

(1) *Problèmes internationaux économiques et financiers*, par C. VISSERING (Giard et Brière, 1920).

cepter volontairement les charges nécessaires pour sortir de la situation actuelle.

» Pour combler le gouffre qui, pendant quelques années, séparera forcément la demande et les disponibilités, il est du devoir patriotique de tout citoyen de pratiquer la plus stricte économie et de contribuer de toute son énergie à accroître le bien-être collectif. L'effort individuel est la base nécessaire des mesures fiscales indispensables à la restauration des finances publiques.

» La Conférence s'associe complètement à la déclaration faite par le Conseil suprême le 8 mars dernier que « une pleine et entière coopération » amicale doit être rétablie immédiatement et qu'un » échange illimité des marchandises doit être organisé entre les Etats créés ou agrandis par suite » de la guerre, de telle sorte que l'unité essentielle » de la vie économique européenne ne soit pas compromise par la création de barrières économiques » artificielles » (1).

» Tous les pays doivent s'efforcer de rétablir graduellement la liberté du commerce telle qu'elle existait avant la guerre et de supprimer en particulier les obstacles du commerce extérieur, tels que les restrictions artificielles et des discriminations de prix.

Recettes et dépenses

» Lorsqu'il est impossible de ramener les dépenses dans les limites où elles peuvent être couvertes par les recettes ordinaires, le déficit doit être comblé par l'impôt. L'augmentation des impôts devra être poursuivie sans faiblesses jusqu'à ce que les recettes de l'Etat suffisent au moins à couvrir la totalité des dépenses annuelles ordinaires.

» Les avantages respectifs des différents moyens destinés à accroître les recettes budgétaires (impôt direct ou indirect, prélèvement sur le capital employé à amortir la dette publique) dépendent des conditions économiques particulières à chaque pays et il appartient à chacun d'eux d'établir le système le mieux adapté à son économie propre.

» Des emprunts futurs, destinés à faire face aux besoins urgents, devront être prélevés sur les économies réelles du public. Mais les économies de nombreuses années à venir ont été engagées pour constituer les crédits créés pendant la guerre.

» La première mesure à prendre en vue de se procurer des fonds nouveaux devra donc consister à consolider les dettes flottantes qui pèsent sur les marchés.

Arrêt de l'inflation

» Il est de la plus haute importance de mettre un terme à l'extension de l'inflation.

» Il faut que l'on comprenne bien que l'extension artificielle et sans frein de la circulation monétaire n'ajoute et ne peut rien ajouter au pouvoir d'achat total existant réellement dans un pays. Cette extension ne peut que réduire le pouvoir d'achat effectif de chaque unité monétaire. Recourir à l'inflation, c'est, en réalité, adopter une méthode de perception aussi contraire aux lois économiques que maladroite. L'inflation a eu pour effet d'augmenter la hausse générale des prix : pour se procurer les marchandises ou les services qui constituent ses besoins habituels, tout individu doit employer une quantité d'autant plus élevée de monnaie que celle-ci est plus dépréciée.

» Partout où l'augmentation de la circulation a été obtenue au moyen d'une nouvelle inflation (c'est-à-dire par l'impression de nouveaux billets ou par la création de crédits nouveaux), on a vu s'établir un cercle vicieux : la hausse constante des prix et des salaires entraînant sans cesse un accroissement de l'inflation.

» Il en résulte un déséquilibre dans toutes les affaires, une dislocation du marché des changes, une augmentation progressive du coût de la vie et des malaises inévitables dans le monde du travail.

» Il est extrêmement désirable que les pays qui se sont écartés du régime de l'étalon or effectif y reviennent.

» Il est impossible de dire quand et comment toutes les vieilles nations pourront reconstituer le régime monétaire d'avant-guerre ou combien de temps il faudra aux nouveaux pays pour instituer l'étalon or. Mais, de l'avis de la Conférence, il serait vain pour un gouvernement d'essayer de fixer un rapport légal entre la valeur actuelle des monnaies fiduciaires et leur valeur monnaie or, car étant donné les circonstances présentes, dans le plus grand nombre de pays ce rapport ne pourrait être maintenu et, pour les autres, toute fixation serait superflue.

» Le retour à un étalon or effectif par tout moyen autre que la dévalorisation ou l'institution d'un étalon or doit, suivant les cas, être précédé de la déflation. Cette déflation, au cas où elle pourrait être entreprise, devrait l'être progressivement et avec la plus grande prudence, sinon l'on aurait à redouter les résultats désastreux de la perturbation qui ne manquerait pas de s'ensuivre dans le commerce et le crédit.

» La Conférence ne recommande aucun essai de stabilisation de la valeur de l'or. Elle doute sérieusement qu'une tentative de ce genre puisse réussir. Elle ne croit ni à l'utilité d'une monnaie internationale, ni à celle d'une unité internationale de compte, aucun de ces moyens ne pouvant supprimer les difficultés dont souffre à l'heure actuelle le marché des changes.

Banques centrales d'émission

» La Conférence est d'avis que, dans les pays où il n'existe pas de Banques centrales d'émission, il devrait en être créé une. Un contrôle d'ordre international sur la Banque pourrait être nécessaire dans le cas où des capitaux étrangers auraient participé à la constitution de la Banque d'émission.

» Tout contrôle artificiel des opérations de change en vue de limiter les fluctuations des changes est non seulement illusoire, mais nuisible. Le seul résultat auquel aboutissent parfois les mesures de contrôle qui ont été prises est de fausser le marché, d'éliminer les correctifs naturels qui tendent à atténuer les fluctuations, de contrarier les opérations à terme grâce auxquelles les industriels peuvent ne pas comprendre, en établissant leurs prix, la marge destinée à se couvrir des risques du change, de contribuer, en un mot, à la hausse des prix.

Crédits extérieurs

» La Conférence reconnaît qu'une amélioration générale de la situation exige de longs délais et que, dans les circonstances présentes, il n'est pas possible

---

(1) Mémorandum économique reproduit par *D. C.*, t. 3, pp. 837-841.

à certains pays de restaurer leur activité économique sans une assistance extérieure. Cette assistance leur est nécessaire pour un temps qui excède le terme ordinaire des opérations commerciales. Cependant, seuls pourront obtenir cette assistance les pays qui pratiqueront à l'égard de leurs voisins une politique d'entr'aide mutuelle, ceux qui s'efforceront d'instituer à l'intérieur de leurs propres frontières une collaboration sincère entre tous les groupes de citoyens et chercheront à assurer au travail et à l'économie les conditions indispensables à leur rendement maximum.

» La Conférence ne croit pas qu'en dehors des décisions particulières qui peuvent être dictées par des intérêts nationaux ou inspirées par un sentiment humanitaire, les crédits doivent être accordés directement par les gouvernements.

Institution d'un nouvel organisme de crédit

» La Conférence fait les recommandations suivantes :

» Un organisme international sera formé et mis à la disposition des Etats qui désireraient recourir au crédit pour assurer le payement de leurs importations essentielles. Ces Etats feraient connaître les garanties qu'ils veulent affecter à la sécurité du crédit et s'entendraient avec l'organisme international sur les conditions dans lesquelles les garanties devraient être gérées. Les bons créés sous ces garanties serviraient de collatéraux à des crédits destinés à couvrir les prix des marchandises.

» La Conférence recommande, à l'unanimité, un plan dont les détails sont spécifiés dans l'annexe au présent rapport ; elle estime qu'un Comité de financiers et d'hommes d'affaires devrait être immédiatement nommé par le Conseil de la Société des Nations, en vue d'élaborer les mesures d'exécution.

Assurance des crédits d'exportation

» L'extension sur des bases internationales du système d'assurance des crédits d'exportation serait précieuse dans bien des cas, parce qu'elle faciliterait le commerce avec les pays où l'instabilité de la situation politique et sociale crée fréquemment un manque de confiance. La Conférence considère cette proposition comme digne d'être retenue et de faire l'objet, avec le concours d'experts en la matière, d'une étude approfondie.

Crédits de « finition »

» L'attention de la Conférence a été attirée sur les crédits dits de « finition », c'est-à-dire ceux sous le régime desquels la matière première au cours de ses transformations successives ne cesse pas de servir de nantissement aux crédits accordés soit par l'exportateur, soit par un banquier; le produit de la vente de l'article fabriqué devant servir en premier lieu au remboursement du crédit.

» Il est recommandé au Conseil de la Société des Nations d'attirer sur cette question l'attention des divers gouvernements et de charger un Comité composé de juristes et d'hommes d'affaires de proposer les mesures législatives propres à atteindre le but poursuivi dans chacun des pays intéressés.

» Indépendamment des divers projets susvisés, la Conférence estime que la Société des Nations pourrait utilement exercer son action en vue de promouvoir certaines réformes et de rassembler la documentation destinée à faciliter les opérations de crédit.

» Dans cet ordre d'idées, la Conférence croit devoir signaler l'intérêt qu'il y aurait à réaliser des progrès, dans les domaines suivants :

Propositions diverses

Unification des diverses législations sur les lettres de change et les connaissements.

Réciprocité dans les conditions faites aux succursales des banques étrangères établies dans les différents pays.

Publication de renseignements financiers clairs et comparables entre eux.

Examen des revendications des porteurs de valeurs dont les coupons sont actuellement impayés.

Entente internationale au sujet des titres perdus, volés ou détruits.

Création d'une Chambre internationale des compensations.

Recherche d'un accord international susceptible, tout en assurant l'acquittement exact de la part des charges que tout contribuable doit supporter, d'éviter les superpositions des taxes qui actuellement font obstacle aux placements internationaux.

» Ces recommandations impliquent, de la part des différents gouvernements, une action interne et une coopération internationale. »

Le Rapport général conclut en insistant sur le caractère unanime des résolutions ainsi présentées, lequel doit leur donner une autorité particulière. Il insiste enfin sur le caractère international des problèmes posés, de la nécessité qu'ils impliquent d'une aide mutuelle. L'œuvre entreprise doit donc être poursuivie sous la direction de la Société des Nations.

XI — Un rapport de M. Raphaël-Georges Lévy sur le change, en vue de la Conférence internationale de Lisbonne

Citons enfin (1) les conclusions du rapport que M. Raphaël-Georges Lévy, membre de l'Institut, vient de rédiger pour la Conférence internationale qui doit se tenir à Lisbonne. Ce rapport a été discuté le 27 janvier 1921 par le Comité parlementaire du commerce.

Au cours du débat, qui a porté sur la spéculation, sur la production et l'économie, sur les crédits étrangers, sur la circulation fiduciaire et sur les dettes extérieures, on a agité les questions diverses qui ont été présentées dans ce dossier. Celle de l'inflation fiduciaire, notamment, a donné lieu à une discussion assez vive.

Finalement, le Comité parlementaire du commerce a adopté les trois vœux proposés par M. Raphaël-Georges Lévy, dont voici la substance :

1° Que les Parlements et les gouvernements s'abstiennent de toute émission nouvelle de billets non gagés par des opérations commerciales ;

2° Que les puissances créancières de l'Allemagne obtiennent toutes les garanties nécessaires sur les gages de leur créance ;

3° Que les emprunts de guerre interalliés soient réduits autant que possible et liquidés sur les cours du jour où ils ont été contractés.

La réalisation de ces vœux amènerait certainement une amélioration sensible à l'état de choses dont souffre le monde entier.

ANTOINE DE TARLÉ.

---

(1) D'après le Bulletin quotidien de la *Société d'Etudes et d'Informations économiques* du 29 janvier.

MÉDAILLONS

Grandeur et décadence de l'"Ustica"

De l'*Opinion* (23. 4. 21) :

L'*Ustica!* On sait que ce plaisant vocable désigne l'*Union syndicale des techniciens de l'industrie, du commerce et de l'agriculture* créée au début de 1919 pour grouper les techniciens et leur assurer le rôle qui leur revient dans le relèvement du pays (1). Dès l'origine, les fondateurs affichaient l'intention de poursuivre parallèlement à l'action professionnelle une action sociale et politique ; on devait mettre au service des collaborateurs techniques des diverses entreprises la puissance de l'organisation syndicale qui avait si bien profité à la « classe ouvrière ». Cependant, on se défendait de faire cause commune avec celle-ci ; on affirmait la complète indépendance de l'*Ustica*...

A vrai dire, les gens avisés n'avaient pas tardé à voir clair. Quand Jouhaux réclama au nom de la C. G. T. la constitution d'un Conseil Economique du Travail, c'est l'*Ustica* qui se présenta pour former les cadres de ce C. E. T. (2)

Au moment des grèves du printemps de 1920, l'*Ustica* prit nettement parti contre l'enrôlement volontaire des élèves des écoles techniques pour assurer les services publics. C'est elle qui mit à peu près sur pied le projet de *nationalisation industrialisée* préconisé au nom du C. E. T. Dès ce temps, il n'était guère possible de conserver des illusions sur les tendances de l'*Ustica*. Le « rapport moral » de son Conseil syndical à l'assemblée générale du 29 juin 1920 ne dissimulait d'ailleurs point le regret que la collaboration du groupement avec la C. G. T. éloignât beaucoup de techniciens, influencés par « les campagnes tendancieuses de la grande presse ». En dépit de toutes les réticences, l'adhésion formelle à la C. G. T. ne pouvait plus être qu'une question de mois. Mais on aurait alors difficilement prédit les étranges destinées de l'*Ustica*, aujourd'hui ballottée par la tempête qui secoue les divers partis socialistes.

Le lancement et la conduite d'un bateau de ce genre dépendent d'un homme de barre. Quel est donc le pilote de l'*Ustica?* Un des personnages les plus représentatifs du temps agité que nous traversons ; un curieux ferment ou « vibrion » du corps social. Le secrétaire général et la cheville ouvrière de l'*Ustica*, M. Roger Francq, est un homme jeune, bien découplé, actif, intelligent, la plume facile, la langue merveilleusement pendue, à qui une fortune opulente assure tous les moyens et les loisirs propres à favoriser l'essor d'un remarquable génie d'intrigue. Ingénieur, mais surtout technicien d'affaires, il fut capitaine d'artillerie pendant la guerre et passa quelque temps en cette qualité au pays des soviets. Ce qu'il y vit décida sans doute de sa vocation. La Russie semble avoir eu toujours une influence singulière sur les destinées des officiers d'artillerie : il y a l'exemple de l'ancien lieutenant Bonaparte, il y en a d'autres plus récents...

Revenu à Paris, le capitaine Francq faisait sa cour à M. Albert Thomas, ancien ministre, suceptible de le redevenir, lorsque son aplomb et son entregent frappèrent M. Charles Dulot, qui crut trouver en lui l'homme alors cherché par les dirigeants de la C. G. T. pour organiser un Conseil consultatif dont les Syndicats pourraient solliciter les avis sur des problèmes économiques déterminés. C'est ainsi que M. Francq, abouché avec les chefs du syndicalisme révolutionnaire, fut chargé à peu près seul de constituer le Conseil économique du Travail.

Ces révélations, apportées par M. Dulot, avec un grand *mea culpa*, dans l'*Information sociale* du 31 mars, éclairent d'une lumière toute nouvelle l'histoire de la naissance de l'*Ustica* et de ses attaches, beaucoup plus étroites qu'on ne voulait bien le dire, avec la C. G. T. Elles-mêmes ont été provoquées par les événements qu'a récemment déclenchés la dernière évolution de M. Francq, en proie au prurit de l'ambition.

La C. G. T. n'est plus à l'avant-garde ; les dictateurs de Moscou lui ont jeté l'anathème ; le parti socialiste français est désormais scindé. M. Francq n'a pas hésité longtemps : il est allé vers les plus violents, vers la Troisième Internationale : aux applaudissements enthousiastes de l'*Humanité*, il a bruyamment adhéré au communisme! Cela est dans la logique de son caractère et l'on devait s'y attendre. M. Francq joue sur le velours : si la société « bourgeoise et capitaliste » résiste aux assauts du communisme, il continuera à jouir de ses avantages de privilégié ; si la Révolution intégrale triomphe, il compte bien en être un des profiteurs et prendre un bon rang dans l'état-major des futurs commissaires du peuple.

Mais ce n'est pas en vue de ce résultat que de fort braves gens, trompés par l'enseigne, avaient adhéré à l'*Ustica ;* aussi beaucoup ont-ils protesté. Ils ont trouvé un porte-parole dans un membre du Conseil syndical de l'*Ustica*, M. Montagnon, qui, sous le nom de Montbar, a publié deux articles dans l'*Information sociale*, où il réclamait des explications et demandait qu'on respectât le « contrat moral » passé avec ceux qui sont entrés dans l'*Ustica*. Il se plaignait, au nom de beaucoup d'entre eux, qu'il y eût « trop de ratés » parmi des dirigeants peu sérieux et sans autorité technique ; il s'élevait d'avance contre toute dictature et tout mysticisme social.

M. Montagnon, exclu de l'*Ustica* par le Conseil syndical, a répondu par une lettre fort vive, où il démasque le double jeu de M. Francq. Plusieurs de ses collègues se sont rangés derrière lui ; l'un d'eux n'a pas hésité à qualifier sévèrement « une direction manquant d'autorité » non seulement technique, mais « morale ». C'est la débâcle de l'*Ustica ;* l'*Humanité* le reconnaît elle-même en avouant que le recrutement est tari et que la caisse serait vide sans les subsides du secrétaire général.

Mais qu'adviendra-t-il du C. E. T.? C'est ici que la situation devient fort étrange. M. Francq reste jusqu'ici au Conseil économique de la C. G. T., qui l'avait délégué au récent Congrès d'Amsterdam ; cependant, ce sont ses amis communistes, rejetés hors de la C. G. T., qui viennent d'exclure M. Montagnon d'une organisation cégétiste! « Ces choses-là sont rudes, il faut pour les comprendre avoir fait ses études », et de préférence en Russie. La logique slave n'est pas la même que la nôtre, et l'on doit se garder de confondre le sens communiste avec le sens commun.

D'autre part, le parti communiste entend avoir, lui aussi, son Conseil économique. M. Frossard annonçait, il y a un mois, que le Comité directeur en avait déjà étudié la création... avec « quelques techniciens de l'*Ustica* ». L'indispensable Francq, fervent adepte de la religion de Moscou, était, en effet, tout indiqué pour lancer la nouvelle galère.

(1) Sur l' « Ustica », cf. *Documentation Catholique*, t. 3, pp. 372, 381, 382.

(2) Sur le C. E. T., cf. *D. C.*, t. 3, pp. 481-484, et t. 4, pp. 572, 575.

Mais, comme l'explique le même Frossard, il y aura une différence fondamentale entre le nouveau Conseil Economique du Travail et celui de la C. G. T. : « celui-ci travaille à établir des projets réalisables dans le cadre du régime capitaliste ; celui-là se placera dans l'hypothèse de la révolution accomplie, et il dressera les projets socialistes que, le cas échéant, nous ferions entrer dans le domaine des faits ».

Comment Protée-Plutus Francq évoluera-t-il dans cette passe difficile? Quelle souplesse d'équilibriste lui permettra de garder un pied dans chacun des camps ennemis? On a pu le voir, il y a quelques semaines, développer ses idées sur la reconstitution de nos régions dévastées dans le meeting-conférence organisé par la C. G. T. ; et ces mêmes idées sont bafouées chaque jour par les mêmes publicistes de la Troisième Internationale — tel M. Keim, dit Ker, naguère compromis dans l'affaire Abramovitch — qui se montrent les plus ardents champions de M. Francq. On ne saurait tenir longtemps pareille gageure et jouer indéfiniment les Janus.

La coquille de noix qui porte la fortune... politique du « Mécène communiste » surnagera peut-être : l'*Ustica* semble bien coulée. Les naïfs qui lui avaient fait confiance n'auront guère à la regretter : ils devront se tourner d'un autre côté pour réaliser leur rêve d'une fédération professionnelle des intelligences collaboratrices de l'industrie...

MONTCHRESTIEN.

LES INTÉRÊTS RELIGIEUX A TRAVERS LE MONDE

Catholicisme et Nationalisme

EN BELGIQUE

M. l'abbé LOUIS PICARD, directeur de l'*Effort*, organe de l'Association catholique de la Jeunesse belge, écrit dans cette revue (14. 5. 21), sous le titre « Politique nationale » :

Les directeurs de la *Revue Catholique des Idées et des Faits* et de la *Nation belge* polémiquent au sujet de l'attitude qui convient aux catholiques envers la doctrine politique dite nationale ou nationaliste.

Il nous revient de divers côtés que les jeunes gens catholiques, lecteurs de la *Nation belge* ou de la *Revue Catholique des Idées et des Faits*, suivent ces débats avec un ardent intérêt.

En général, d'ailleurs, depuis la guerre, cette question est fréquemment discutée dans les milieux catholiques, l'*Effort* ne peut pas la négliger. Il la traitera évidemment du point de vue catholique.

SUPPOSONS (1)

Supposons que les théoriciens et les chefs de telle école nationaliste soient la raison politique incarnée ; supposons que leur ferme jugement reconnaisse presque toujours l'intérêt national là où il se trouve en réalité ; supposons qu'ils n'ignorent pas le catholicisme et l'Eglise, mais qu'ils en apprécient toute l'heureuse influence au point de vue national, et qu'ils prônent, par conséquent, non seulement la liberté, mais la protection et le soutien des institutions catholiques par l'Etat ; supposons qu'ils veuillent instaurer un ordre de choses de beaucoup préférable pour l'Eglise à la situation actuelle, un ordre de choses où l'Eglise serait officiellement reconnue et représentée, puisque c'est un grand facteur de paix et de prospérité nationale auprès des pouvoirs publics, comme devront être représentées les grandes organisations professionnelles ; supposons même que les nationalistes auxquels nous avons affaire, qu'ils soient croyants ou incroyants, se montrent sincèrement disposés, sinon par conviction, au moins par souci d'union sacrée, à résoudre les conflits qui peuvent se présenter entre des intérêts ou de prétendus intérêts nationaux et de graves intérêts catholiques. Supposons donc qu'ils soient disposés à résoudre ces conflits dans un sens qui satisfasse les chefs de l'Eglise préalablement consultés. Supposons que les doctrines politiques exclusivement inspirées de l'intérêt national évitent, à force d'objectivité et de mesure, l'absolutisme, l'inflexibilité, la dureté païenne...

IL RESTE CEPENDANT

Toutes ces suppositions faites, il n'en reste pas moins que, d'après la doctrine catholique, l'Etat a des devoirs envers la religion et envers l'Eglise, non seulement par intérêt national, mais encore et surtout dans l'intérêt de l'Eglise et de la religion. Car ce ne sont pas les intérêts et les institutions d'ordre surnaturel et éternel qui doivent se subordonner aux institutions et aux intérêts d'ordre naturel et temporel. Il reste que les vérités politiques qui composent une doctrine nationaliste idéale sont arrachées à leur cadre naturel, la doctrine catholique, et que vous avez détruit la perspective intellectuelle qui permettait de les apprécier plus justement et plus sincèrement. Il reste que tous les principes politiques catholiques, tels le principe d'autorité, le principe de la solidarité des individus, des classes, des nations, le principe de la liberté et de la dignité de l'homme que l'Etat a le devoir de respecter et de faire respecter, etc., tous ces principes, transférés du corps de doctrine catholique dans un corps de doctrine nationaliste, perdent leur meilleure lumière et leur meilleure certitude. Il reste que certains points de la doctrine politique catholique, concernant, par exemple, les droits de l'Eglise en matière d'éducation, ne peuvent guère être incorporés au nationalisme et ne le sont pas de fait.

D'OU NOUS CONCLUONS

Que la plus parfaite des doctrines nationalistes ne peut nous suffire, à nous catholiques. Proclamer en théorie ou en pratique que nous n'avons d'autre doctrine politique qu'une doctrine nationaliste, c'est renier, du moins en partie, le catholicisme, ce serait nous comporter en non-baptisés, en non-croyants, comme si le Christ n'était pas venu sur la terre apporter à son Eglise les paroles de vie pour les individus et pour les nations.

Mais la grande objection que l'on fait à cette conclusion, c'est que, à cause de la divergence actuelle d'opinions religieuses, l'unité entre hommes d'ordre et entre honnêtes gens ne peut se faire que sur le plan nationaliste.

Soit. Mais cette union sacrée ne doit pas être confondue avec l'unité de doctrine ou de parti. Ce qui importe à la patrie, c'est que tous ses serviteurs s'unissent dans l'action. Or, catholiques et nationalistes se mettront aisément et fréquemment d'accord pour agir de concert. Et, encore une fois, il n'est pas nécessaire pour cela d'adopter la même conception générale et complète de l'Etat et de ses fonctions. Demandez, tant que vous voulez, aux catholiques de collaborer avec les nationalistes, mais

(1) Les sous-titres sont de l'*Effort*. (Note de la *Documentation Catholique*.)

ne leur demandez pas de se faire nationalistes. Les vrais catholiques n'admettent pas cette prétention, de même que vous n'admettriez pas, nationalistes incroyants, l'invitation à vous convertir au catholicisme pour réaliser le plus parfaitement et le plus profondément possible l'union sacrée.

AUX INDES ANGLAISES

Du *Messager du Cœur de Jésus* (avr. 1921) :

Madras vient d'être le théâtre d'un événement religieux de la plus haute importance pour l'Inde et pour l'Eglise entière.

Les 5, 6 et 7 janvier 1921, un grand Congrès marial y a tenu ses assises. Projeté depuis longtemps et décidé pour 1914, il dut être retardé à cause de la guerre...

Le Congrès intéressait l'Inde anglaise tout entière, ainsi que Goa, nos possessions françaises de l'Hindoustan, la Birmanie et Ceylan. Il s'agissait donc d'une manifestation religieuse grandiose. De fait, trente-quatre diocèses y participèrent, dont vingt-deux par leurs archevêques ou évêques, et les autres par les vicaires généraux. S. Exc. Mgr Pisani, délégué apostolique, présida le Congrès avec le titre de légat du Pape.

Les séances eurent lieu dans un immense hall ou *Pandal* aménagé pour la circonstance. Il était colossal vraiment avec ses quatre ailes symétriques de 30 mètres de large sur 75 de long et sa rotonde où venaient se joindre les bras de cette immense croix. Partout des drapeaux des nations alliées et aux couleurs de Notre-Dame. Au sommet flotte le pavillon papal.

Le Congrès débuta par la réception officielle du légat...

Il se déroula selon le programme tracé, qui comprend des séances d'études et des cérémonies religieuses. Il ne peut être question ici d'en rendre compte en détail. Partout il y eut foule : à la Table de communion, aux Messes, aux sermons. Une des cérémonies religieuses qui attira le plus de monde fut la célébration solennelle de la Messe selon le rite syro-chaldéen qui fut chantée sous le grand hall du *Pandal* par S. G. Mgr Kandathil, vicaire apostolique d'Ernakulam.

Donnons une idée très sommaire des travaux des séances du Congrès par le simple énoncé des sujets qui furent traités : la *Maison catholique ;* les *Congrégations ;* la *Ligue indienne de propagande catholique ;* la *Presse ;* la *Littérature ;* la *Conversion des infidèles ;* la *Morale à l'école ;* les *Vocations ;* l'*Etude de la pensée indienne dans les Séminaires ;* l'*Adaptation de la vie religieuse à la vie indienne ;* l'*Education des enfants ;* la *Dévotion à la Sainte Vierge ;* les *Hôpitaux et les dispensaires catholiques ;* les *Travaux médicaux des femmes.* Ce seul énoncé donne une idée de l'importance des travaux et de la vitalité de l'Eglise indienne.

L'activité fut grande ; les résolutions furent pratiques. Nous tromperions nos lecteurs si nous leur disions que l'entente y fut toujours et sur tous les points parfaite.

Il faut que les catholiques d'Europe sachent bien à quelle difficultés spéciales se heurte aujourd'hui l'apostolat de nos missionnaires aux Indes. Je veux parler de l'hindouisme. La question ne pouvait manquer de se poser à Madras. Elle l'a été. Travaillée depuis longtemps par le nationalisme, mais trop désunie et trop vaste pour prendre conscience d'elle-même, l'Inde secoue enfin sa torpeur séculaire. La guerre a singulièrement précipité son réveil. Et cela de deux façons. D'abord, les armées envoyées en France y ont appris que la victoire aurait pour résultat de permettre aux peuples de disposer librement d'eux-mêmes. Pourquoi ce qui est bon en Europe ne serait-il pas bon aux Indes ? En second lieu, l'Angleterre, en reconnaissance des services rendus par les armées coloniales à la métropole, s'est déclarée prête à accorder aux Indes le *Home rule ;* et ce sera chose faite avant longtemps. C'est donc un changement complet dans la vie politique qui se prépare.

Or, en tout temps et en tout pays, l'Eglise et le catholicisme ont été très dépendants, dans leur progrès et leur développement, de l'état politique et des grands courants d'opinion qui agitent les masses. Il faut s'adapter à l'hindouisme. Le problème est ardu. Le réveil du sentiment indien est, au fond, xénophobe et païen : c'est naturel. A ce double titre il menace de tourner contre l'Eglise et contre la foi. Avec la grâce de Dieu, la clairvoyance et le désintéressement des missionnaires sauront résoudre le problème pour le bien des âmes et les progrès de l'évangélisation ; mais ce ne sera pas sans de grandes difficultés...

On remarqua beaucoup le rapport présenté par le R. P. Dandoy, de Kurséong. Il préconisait l'adjonction aux programmes de philosophie dans les Séminaires d'un cours de philosophie hindoue, car, disait-il, l'enseignement traditionnel n'arme pas suffisamment le missionnaire pour la discussion avec un Hindou instruit. Et, si l'on fit observer que la réalisation de ce vœu n'était pas sans quelque difficulté, vu le manque de livres, on reconnut combien il était raisonnable et fondé.

Les choses se passèrent moins académiquement dans la section où on traitait des moyens de convertir les infidèles. Devant le légat, l'archevêque de Madras et d'autres évêques, un prêtre indien préconisa comme tactique d'aller, avant tout, aux classes inférieures ; il insista vivement pour que les Indiens fussent évangélisés par des Indiens, et en vint, à la fin, à proclamer l'urgence de l'indianisation de la hiérarchie. Il fut violent, et l'archevêque de Madras dut publiquement le rappeler à l'ordre. Mais, si violent qu'il eût été, il se sentit et fut, de fait, soutenu par d'autres prêtres indigènes... Le légat, après avoir proclamé les mérites de l'épiscopat des Indes, n'hésita pas à dire que les titulaires actuels des sièges épiscopaux étaient prêts, dès que le salut des âmes l'exigerait, à admettre l'indianisation de la hiérarchie.

Une vue plus nette de la question indienne et une affirmation magnifique de la vitalité de l'Eglise au pays d'élection de saint François Xavier, tel fut le fruit du Congrès marial de Madras.

Il s'acheva dans une procession fastueuse où plus de trois cents prêtres, précédant leurs évêques, suivaient, à travers les rues pavoisées et encombrées de peuple, les chars triomphaux qui racontaient la vie de Notre-Dame.

Puissent nos frères des Indes se multiplier par l'intercession de la Reine des apôtres, et qu'au lieu d'être trois millions, perdus dans la masse de trois cents millions de païens, ils voient peu à peu ces proportions croître en leur faveur et se renverser !

CHARLES PARRA, S. J.

ŒUVRES CATHOLIQUES INTERNATIONALES

« L'Union internationale pour l'étude du droit des gens d'après les principes chrétiens »

De la *Revue Catholique Sociale et Juridique* (avril-mai 1921) :

A l'occasion de la conférence organisée à Paris par l'*Union Catholique d'Etudes internationales de Fribourg* (1), il a été plus d'une fois question de l'*Union internationale pour l'étude du droit des gens d'après les principes chrétiens.*

On nous permettra donc d'exposer sommairement ses travaux passés et ses espérances d'avenir.

Fondation et premières réunions (1911-1912).

L'initiative de la constitution de l'*Union* fut prise en 1911 par M. Vanderpol, le président bien connu de la *Ligue des catholiques pour la paix.*

Les événements politiques qui avaient marqué cette année — le conflit entre l'Allemagne et la France et celui entre l'Italie et la Turquie — faisaient craindre aux membres des groupes de pacifistes, dont M. Vanderpol était l'ardent promoteur, que leurs efforts pour empêcher la guerre ne seraient pas toujours couronnés de succès et que, pour assurer en toute hypothèse le plus grand bien, il ne suffisait pas de favoriser la paix, mais qu'il convenait aussi d'étudier les règles morales des relations entre les peuples et particulièrement de la guerre, afin de les rappeler aux nations menacées de devenir belligérantes.

L'étude de ces questions de morale internationale ne pouvait laisser aucun catholique indifférent. Il convenait donc de créer un groupement nouveau qui pût utiliser les efforts de tous, qu'ils fussent ou non pacifistes.

On songea d'abord à fonder un Institut de droit international chrétien. M. Vanderpol exposa cette idée dans une étude publiée dans le *Bulletin de la Ligue des Catholiques français pour la paix* (2), et ensuite en brochure (3) « L'Institut de droit international chrétien, écrivait-il, est une institution distincte des Ligues catholiques de la paix qui ont été crées récemment dans divers pays (4). Celles-ci s'occupent spécialement des moyens d'établir et d'assurer la paix. L'Institut aurait comme objet de ses études la morale internationale basée sur la morale chrétienne et en particulier la justice de la guerre. »

En vue de réaliser ce projet, une assemblée de catholiques de différents pays fut convoquée à Paris les 16 et 17 juin 1912. De puissants encouragements étaient venus aux organisateurs dont l'initiative avait reçu l'approbation et la bénédiction du cardinal Rampolla, du cardinal Coullié, archevêque de Lyon ; du cardinal Mercier, archevêque de Malines ; du cardinal Bourne, archevêque de Westminster ; du cardinal Maffi, archevêque de Pise ; du cardinal Vaszary, prince primat de Hongrie ; de Mgr Van de Wetering, archevêque d'Utrecht ; de Mgr Laguarda, évêque de Barcelone, et de Mgr Bovet, évêque de Lausanne, Fribourg et Genève.

Des savants catholiques éminents de différents pays faisaient espérer leur concours. C'était donc avec une grande confiance de faire aboutir leurs efforts, malgré les très réelles difficultés d'une organisation de ce genre, que les promoteurs de l'œuvre virent s'ouvrir les réunions préliminaires de Paris.

Le baron Descamps, professeur à l'Université de Louvain, y fut choisi pour présider les débats.

On ne tarda pas à s'apercevoir qu'il y avait avantage à modifier le projet primitif de création d'un Institut de droit international.

Il parut préférable d'y substituer une *Union internationale pour l'étude du droit des gens d'après les principes chrétiens.*

L'*Union* conservait cependant le même but que l'Institut d'abord projeté : elle devait chercher à exciter et à maintenir vivant chez ses membres le désir d'étudier selon les principes chrétiens tous les problèmes intéressant le droit des gens. Elle voulait donc demander à tous ses membres des recherches sur les principes théologiques et juridiques à appliquer, sur les données historiques capables d'éclairer les discussions actuelles, sur les solutions à donner aux questions controversées. Elle espérait aussi propager les doctrines ainsi établies en multipliant les réunions d'études, les cours et les conférences sur ces questions.

L'Université de Louvain centre de l'Union.

L'Université catholique de Louvain fut choisie comme centre de l'Union et comme lieu de la première réunion, fixée au mois d'octobre 1912.

Pourquoi Louvain ? A cette question, un article du *Figaro*, écrit à l'occasion de la réunion préliminaire, répondait : « C'est que cette ville possède un Institut thomiste et une Université catholique dont la réputation est mondiale. En outre, quelques catholiques belges tiennent à la disposition du cardinal Mercier une somme de 25 000 francs pour la fondation dont il s'agit. Et enfin, il est certain que la proposition de M. Vanderpol a rencontré en Belgique un accueil plus empressé que dans les autres pays. »

La fondation de 25 000 francs signalée ici avait été faite par M. Beernaert, par M. Jourdain, directeur du journal *le Patriote* et par quelques autres donateurs anonymes. Elle avait pour but d'assurer, au moins pendant quelques années, une série de cours sur le droit des gens d'après les principes chrétiens et de favoriser les recherches historiques sur les mêmes questions.

Elle est aujourd'hui complétée grâce à la fondation de la chaire Bonnevie (1).

(1) Voir le compte rendu de ces réunions dans la *Rev. Cath. Soc. et Jur.*, déc. 1920, janv. 1921, p. 319.

(2) 1er trimestre 1912, n° 19, p. 14.

(3) Brignais, imprimerie de l'Ecole professionnelle.

(4) On sait qu'en 1911 ces différentes Ligues ont constitué une Ligue internationale des pacifistes catholiques. Son siège était à Bruxelles. Elle était présidée par M. Beernaert.

(1) Le testament du fondateur porte : « Cette fondation a en vue un cours de droit international public dans lequel seront traitées, d'une manière approfondie, des questions particulièrement importantes ; il constituera donc un complément du cours général qui figure au

Les 27 et 28 octobre 1912, eut donc lieu, à Louvain, la première réunion de l'Union.

A ce moment, elle comptait déjà des membres dans huit pays : l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hollande, la Hongrie et l'Italie.

Le Bureau de l'Union fut définitivement constitué sous la présidence de M. le baron Descamps. Le R. P. Lehmkuhl, le chanoine Cauchie, professeur à l'Université de Louvain, et M. Vanderpol furent élus vice-présidents. M. Emmanuel Descamps assuma la charge de secrétaire général en attendant la désignation du titulaire actuel de cette fonction.

L'assemblée jeta les premières bases de l'organisation des travaux de l'Union, dont l'activité fut définitivement réglée dans la réunion suivante, qui eut lieu le 22 novembre 1913, à Louvain.

Premiers travaux (1913-1914).

Afin de stimuler et d'orienter les travaux, chaque année quelques questions particulièrement intéressantes seraient proposées aux membres de l'Union. Tous seraient invités à fournir une contribution. Les mémoires, rapports et documents pourraient être étudiés dans les groupes nationaux, ils seraient en tout cas communiqués au secrétaire général quelque temps avant la réunion annuelle, au cours de laquelle ils seraient soumis aux délibérations des membres.

D'autre part, des travaux de recherche systématique seraient entrepris dans les milieux universitaires, particulièrement au point de vue historique. Le but qu'on se proposait d'atteindre était de faire connaître comment est né, s'est développé et s'est transformé le droit des gens sous l'influence du christianisme et d'étudier ce droit dans ses rapports avec les doctrines, les institutions, la discipline et les diverses autres manifestations de la vie de l'Eglise, aux diverses époques, chez les divers peuples et parmi les divers groupes du monde chrétien. Ces travaux, pour être complets, comporteraient une étude théologique, juridique et historique de toutes les discussions et décisions des Conciles, de tous les écrits des Pères, des docteurs, des canonistes et des juristes chrétiens.

Des professeurs d'histoire et de théologie de l'Université de Louvain étaient disposés à guider les travaux de leurs élèves dans ces voies. On pouvait espérer que dans toutes les Universités et Facultés catholiques une initiative semblable pourrait être prise et que les travaux de tous, coordonnés grâce à l'Union internationale, amèneraient bientôt d'heureux résultats.

Tel était le plan d'ensemble élaboré par les fondateurs. Il s'agissait de commencer à le réaliser.

Il fut décidé de proposer à l'étude de tous les membres de l'Association les trois objets suivants :

I. L'existence d'un droit naturel, fondement du droit positif. L'extension de ce droit aux relations d'ordre public comme d'ordre privé et spécialement aux relations internationales.

II. Le droit de guerre, son caractère et ses limites.

III. Les rapports entre nations civilisées et non civilisées ou de culture inférieure. La protection nationale et internationale des missions.

Les rapports devaient être discutés en octobre 1914.

Depuis la guerre.

La guerre vint empêcher cette assemblée générale de l'Union, mais, du même coup, elle démontra combien les questions choisies avaient encore besoin d'être traitées à la lumière des principes chrétiens, et quelle importance immense aurait pour le monde entier l'acceptation d'une saine doctrine en ces matières. A l'heure actuelle, il semble que ces problèmes doivent être encore recommandés tout particulièrement à l'étude des juristes catholiques.

L'enseignement du droit international chrétien avait déjà commencé à l'Université de Louvain, à la veille de la guerre. Une série de leçons furent données par M. le professeur Defourny, pendant l'année académique 1913-1914. Dès la reprise de l'activité universitaire, au lendemain de la guerre, les leçons de droit international chrétien furent rétablies. Le programme des cours de l'Institut supérieur de philosophie, où ces leçons se donnent, renseigne [mentionne] comme professeurs : pour l'année académique 1919, P. Harmignie ; pour l'année 1919-1920, le R. P. Yves de la Brière ; pour l'année 1920-1921, M. Louis Le Fur, professeur à l'Université de Strasbourg, et M. Defourny.

Comme nous l'avons dit, la fondation Bonnevie viendra bientôt compléter cet enseignement.

Les travaux de recherche historique avaient été entrepris avant la guerre sous la direction éclairée de M. le chanoine Cauchie, actuellement directeur de l'Institut historique belge à Rome. Ils ont continué depuis, et grâce au travail des membres du Séminaire Historique, présidé par MM. les professeurs Van der Essen et De Meyer, les matériaux s'accumulent.

Voici les heureux résultats que signalait le dernier rapport annuel du Séminaire Historique.

Les travaux orientés vers l'étude du droit des gens chrétien ont commencé par une recherche des travaux antérieurs. Elle fut entreprise par M. Denys, qui présenta, à la fin de l'année académique 1919-1920, une thèse manuscrite intitulée « Notes bibliographiques et critiques sur les travaux relatifs à l'histoire du droit des gens chrétien ». Cette étude, on le conçoit sans peine, n'a pas cependant la prétention d'être complète. Son auteur n'abandonne heureusement pas la tâche. Il espère pouvoir la mener à bien et pouvoir mettre un jour à la disposition de ses compagnons de travail une Historiographie complète du droit international chrétien.

La recherche des sources et des travaux où ces sources sont étudiées constitue une seconde enquête préliminaire. Les membres du Séminaire Historique ont dépouillé d'abord les auteurs chrétiens et y ont relevé les textes relatifs au droit des gens. Cette première recherche est presque terminée.

Ils ont abordé ensuite l'étude des recueils des décrets de conciles. Elle a été poussée jusqu'à l'année 1215. Les travaux de cette année la mèneront, on l'espère, jusqu'à Boniface VIII.

Il restera encore à dépouiller la collection des actes pontificaux.

L'étude des sources ainsi rassemblées devra se faire ensuite systématiquement. Elle a déjà commencé. M. Brys a étudié les sources littéraires de la période qui va des origines du christianisme à saint Grégoire le Grand, M. Sillis celles de la période suivante jusqu'au décret de Gratien, MM. Dossaer et Daniels continueront jusqu'à Boniface VIII.

---

programme du doctorat en droit. Il importe que le monde qui va sortir de la guerre soit régi par le droit et que soient définitivement détruites les abominables maximes accréditées par certains professeurs allemands et qui sont la négation même du droit. L'Université catholique se doit à elle-même de former des hommes de valeur qui soient les protagonistes du droit véritable, c'est-à-dire du droit chrétien. Le professeur cherchera à éveiller, chez les meilleurs sujets, le désir de s'appliquer à l'étude personnelle de ces questions et il les guidera dans le choix et l'élaboration de leurs travaux. »

Actuellement, d'autres études particulières sont encore en cours. Elles portent sur la doctrine de saint Augustin, sur le rôle des prêtres dans la guerre au point de vue du droit et des faits, particulièrement après le décret de Gratien, — sur Grotius et le droit chrétien.

Signalons enfin la publication par M. le professeur Bittremieux, de la Faculté de théologie de Louvain, d'un volume sur *Lessius et le droit de guerre.*

Tel est l'ensemble des travaux auxquels la création de l'Union internationale pour l'étude du droit des gens d'après les principes chrétiens a donné naissance.

Il ne faut pas s'étonner si presque tous émanent de l'Université de Louvain. La guerre et les difficultés qui l'ont suivie rendaient impossible la collaboration internationale que nous aurions souhaitée intense et fructueuse.

Le groupe français préparait avant la guerre la publication d'un volume qui devait s'intituler *l'Eglise et les peuples infidèles.* C'eût été la continuation du volume *l'Eglise et la Guerre*, couronné par l'Académie française en 1917 (prix Juteaux-Duvigneaux) et dont une nouvelle édition a été donnée sous le titre *l'Eglise et le Droit de Guerre.*

L'« Union » de Louvain et l'« Union » de Fribourg...

Aujourd'hui, le moment semble venu où les relations intellectuelles entre les catholiques des différents pays peuvent et doivent reprendre.

Plus que jamais le besoin se fait sentir de l'accord international entre les enfants de l'Eglise. Dans le monde du travail, l'Internationale syndicale chrétienne s'est reconstituée ; dans le monde scientifique, une première tentative de réunion internationale a été faite à Paris ; dans le monde politique et social, on commence à demander la constitution d'une Internationale catholique.

C'est à la même pensée qu'ont obéi les promoteurs de l'*Union catholique d'Etudes internationales* de Fribourg.

On a lu, ici même, le compte rendu de sa première conférence tenue à Paris du 12 au 14 novembre 1920 et comment, à cette réunion, Mgr Deploige proposa et fit adopter à l'unanimité le vœu suivant : « Il est souhaitable que les savants catholiques prennent part aux travaux et aux réunions de l'*Union catholique internationale pour l'étude du droit des gens d'après les principes chrétiens* », établie à Louvain (1).

M. J. Lerolle y ajouta : « Le secrétariat de Fribourg s'entendra avec le secrétariat de Louvain pour coordonner leurs efforts. »

L'*Union* de Fribourg a tenu une nouvelle réunion à Paris, les 12, 13 et 14 avril 1921. D'après le communiqué fait à la presse, l'*Union* de Fribourg veut être « un centre d'études ayant pour objet le droit international envisagé à la lumière des principes chrétiens ». C'est identiquement le but de l'*Union* de Louvain.

On nous permettra de noter trois faits relatifs à la création de l'*Union* de Fribourg à côté de celle de Louvain.

Les promoteurs de celle-là n'ignoraient point l'existence de celle-ci ni son intention de continuer à vivre.

Au lendemain de la réunion de novembre 1920, M. le chanoine Beaupin, secrétaire de l'*Union* de Fribourg, publie dans les *Amitiés catholiques françaises* (1) un compte-rendu. Il écrit : « Mgr Deploige déclara qu'*à son sens il est souhaitable* que les savants catholiques prennent part aux travaux de l'*Union* de Louvain. » Cette rédaction ne fait pas mention du vote unanime de l'assemblée qui a ratifié cette proposition.

Enfin, malgré la motion de M. Lerolle qui donnait, par un vote unanime, mandat au Secrétariat de l'*Union* de Fribourg de se mettre en relations avec l'*Union* de Louvain, celle-ci n'a jusqu'à présent reçu aucune communication.

. . . .

Nous ne comprenons pas pourquoi la Belgique serait moins que la Suisse un lieu favorable à l'étude du droit international puisqu'elle n'a certes pas fait moins pour témoigner son amour du droit. Nous ne savons pas non plus pourquoi l'Université de Louvain serait moins qualifiée qu'avant la guerre pour être le centre d'une Union des catholiques du monde entier. En effet, elle demeure la plus ancienne, la plus complète et la plus importante des Universités catholiques et ses épreuves n'ont fait qu'ajouter à sa gloire. Nous ne voyons donc pas pourquoi il y a lieu de fonder à côté de l'*Union* dont Louvain était et reste le centre, une autre Union pour l'*étude* du droit international. Si les catholiques de l'étranger préfèrent se détacher de l'*Union* de Louvain, s'ils pensent qu'ils feront preuve de « désintéressement » scientifique en se consacrant ailleurs au bon travail, les Belges, parce que la guerre et ses tristes suites n'ont pas pu leur enlever l'esprit qu'on voulait bien leur reconnaître en 1914, continueront à travailler à l'étude du droit international chrétien et seront toujours trop heureux si leurs efforts peuvent être utilisés par d'autres pour servir à la cause du droit et de l'Eglise.

P. Harmignie,
secrétaire de l'« Union » de Louvain.

(1) Voir *Revue Catholique Sociale et Juridique* de déc. 1920, pp. 319-323, l'article de M. F. Baudhuin intitulé : « Une nouvelle Union catholique d'Etudes internationales. »

(2) Numéro de décembre 1920.

MOIS DU SACRÉ CŒUR

Vient de paraître : **Aimons Jésus**, par M. Gmelin. In-32, 128 pages. Prix, 1 franc; port, 0 fr. 30.

Autres mois à 1 franc. — **Le Sacré Cœur de Jésus,** *d'après la doctrine des saints Pères et la bienheureuse Marguerite-Marie*, par l'abbé F.-X. Landes, professeur de philosophie (port, 0 fr. 30); **La parole du Sacré Cœur de Jésus et les promesses de l'âme chrétienne**, par Mgr Pujia, archevêque de Santa-Severina (port, 0 fr. 30); **Cor Jesu,** *historique, doctrine et pratique de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus*, par l'abbé Lucien Poux (port, 0 fr. 15); **Mois du Sacré Cœur,** par le P. Vincent Jeanroy (port, 0 fr. 15); **Le Mois du Sacré Cœur** (extrait des *Causeries du Dimanche*), avec illustrations (port, 0 fr. 30).

Série à 0 fr. 50. — **Le Cœur de Jésus, modèle de l'amour dans la famille** (port, 0 fr. 15); **Mois du Sacré Cœur, à l'usage des personnes occupées** (port, 0 fr. 05); **Mois du Sacré Cœur des petits enfants,** par M. Boullevraye de Passillé (port, 0 fr. 15).

Un autre précieux ouvrage qui n'est pas un *Mois*, mais peut en tenir lieu, c'est **Le Petit Apôtre du Sacré Cœur,** par le chanoine Febvre. Avec une lettre du P. Lemius. In-16, 400 pages. Broché, 3 fr. 50; port, 0 fr. 45.

PARIS, 5, RUE BAYARD

S. CONGRÉGATION CONSISTORIALE

La présentation des candidatures épiscopales
AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN ÉCOSSE ET AU BRÉSIL

DÉCRETS DES 25 JUILLET 1916, 19 MARS 1919, 20 NOVEMBRE 1920 ET 19 MARS 1921

Quatre décrets (1), de rédaction uniforme dans leur ensemble, viennent d'instaurer aux Etats-Unis, au Canada et à Terre-Neuve, en Ecosse et au Brésil, en l'adaptant aux conditions particulières de chaque pays, une procédure nouvelle pour la présentation des candidatures épiscopales.

Nous donnerons à part les préambules ou « considérants » de chaque décret, puis le dispositif du décret de 1919 pour le Canada (et Terre-Neuve), au cours duquel nous mentionnerons les variantes concernant l'Ecosse, les Etats-Unis et le Brésil.

I — LES CONSIDÉRANTS

De toutes les questions vitales qui intéressent l'Eglise, la première est, à coup sûr, l'élection des évêques. Aussi le Siège apostolique, conscient de son devoir, n'a-t-il jamais manqué d'apporter à ce choix une scrupuleuse attention, et, pour en retirer tous les fruits désirables, il l'a réglé par des dispositions adaptées aux circonstances diverses de lieu et de temps (2).

1° Pour les États-Unis.

Le mode de désignation des candidats au ministère épiscopal en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique — présentation par groupe de trois, — insensiblement amélioré à la fois par les efforts du Concile de Baltimore et les décisions du Saint-Siège, ne semble pas cependant répondre pleinement aux nécessités présentes de l'Eglise.

En effet, la procédure actuelle fixe, pour faire en cas de vacance d'un siège une désignation de trois sujets, d'abord une réunion des évêques de la province, où l'on convoque ordinairement tous les métropolitains s'il s'agit de désigner un archevêque. L'affaire étant de la plus haute importance, ces précautions sont très prudentes, mais l'observation de cette procédure a l'inconvénient de demander un temps considérable.

La cause doit, en fin de compte, être portée devant l'Eglise « que, en raison de sa primauté, toutes les Eglises ont — suivant le mot célèbre de saint Irénée — le devoir de consulter » ; de ce fait, et par l'exigence même du droit fondamental de l'Eglise, un nouveau délai, un nouveau retard empêche de pourvoir au siège épiscopal.

Ce n'est, en effet, qu'après examen, après solution des doutes éventuels, et ainsi, bien souvent, après un supplément nécessaire d'enquête, que le Souverain Pontife peut se prononcer. Ces formalités demandent toujours, et pour tous les pays, un certain délai, qu'on ne saurait absolument éviter quand il s'agit de contrées aussi lointaines et aussi vastes que la République des Etats-Unis d'Amérique. Pour ces motifs, les vacances de diocèses se prolongent plus que de raison, au scandale des fidèles et aux dépens de la discipline ecclésiastique et de la situation des diocèses.

Par ailleurs, il ne paraît pas sage que cette affaire, la plus importante peut-être dans l'Eglise, soit traitée à la hâte, uniquement sous la pression d'une nécessité urgente. Dès là au contraire que, sans en connaître la date, on peut sûrement prévoir des vacances de diocèses, il serait plus indiqué de s'occuper de cette affaire en temps voulu et de présenter d'avance au Siège Apostolique, au moins sous forme de liste générale, les noms des sujets que les Evêques jugent dignes de la charge pastorale et aptes à l'exercer.

C'est pourquoi, afin de supprimer ces notables inconvénients et d'autres encore déjà exposés en de précédents documents, et permettre de traiter en meilleure connaissance de cause et avec une plus grande tranquillité d'esprit une question si grave, il a paru avantageux d'établir, pour la désignation au Siège Apostolique des candidats à la charge épiscopale, une procédure nouvelle et plus appropriée, analogue à celle qui avait déjà été introduite avec profit en d'autres pays (1).

2° Pour le Canada et Terre-Neuve.

Au Canada et dans l'archipel de Terre-Neuve, la même coutume a prévalu jusqu'aujourd'hui, pour la présentation des Evêques, que dans telles autres contrées qui suivent la discipline des pays de Missions ; aussi longtemps qu'elle fut motivée par cette situation, cette méthode a produit d'heureux résultats ; aujourd'hui que cet état de choses s'est modifié, elle est devenue moins appropriée.

Pour le régime des Missions, le clergé diocésain se composait, en règle générale, de prêtres d'une Famille religieuse qui fournissait habituellement les évêques eux-mêmes ; dès lors, le choix du candidat ne souffrait aucune difficulté et épargnait les longueurs d'une enquête. Aujourd'hui, ce choix nécessite des rapports autrement longs et minutieux.

En conséquence, il nous paraît inopportun et inefficace de maintenir l'ancien usage de ne convoquer les Evêques qu'au moment où la vacance d'un siège nécessite d'urgence la nomination d'un nouveau pasteur. Dans une question de cette importance, un gouvernement prudent et sage exige que les Evêques s'assemblent en temps voulu pour dresser, après mûr examen, la liste des sujets aptes à une si haute charge et la présenter, au moins sous une forme générale, au Siège Apostolique, à qui appartient en définitive la solution de cette affaire. Pareille méthode aura cet avantage que, en cas de vacance d'un siège, le Souverain Pontife pourra, sans tarder et en toute connaissance de cause, prendre les mesures nécessaires (2).

3° Pour l'Écosse.

L'Eglise a, de tout temps, apporté ses plus grands soins au choix des Evêques, duquel dépendent, pour la majeure partie, les progrès de la religion catholique et le développement de la foi. C'est ce qui a amené le Souverain Pontife, après consultation des Eminentissimes Pères de cette Congrégation, à établir aux Etats-Unis d'Amérique un nouveau mode d'élection qui a déjà donné d'heureux résultats. Cette réforme a été étendue au Canada, avec l'approbation unanime de ses évêques. Désirant étendre une procédure analogue à l'Ecosse, dont la situation religieuse s'est améliorée depuis le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique, le Saint-Père a demandé l'avis de tous les Ordinaires de ladite contrée (3).

---

(1) Pour les Etats-Unis : 25. 7. 16 (*A. A. S.*, 3. 11. 16, pp. 400-401) ; — Pour le Canada et Terre-Neuve : 19. 3. 19 (*A. A. S.*, 1. 4. 19, pp. 124-128) ; — Pour l'Ecosse : 20. 11. 20 (*A. A. S.*, 3. 1. 21, pp. 13-16) ; — Pour le Brésil : 19. 3. 21 (*A. A. S.*, 6. 5. 21, pp. 222-225).

(2) *A. A. S.*, 1. 4. 19, p. 124.

(1) *A. A. S.*, 3. 11. 16, pp. 400-401.

(2) *A. A. S.*, 1. 4. 19, p. 124.

(3) *A. A. S.*, 3. 1. 21, p. 13.

4° Pour le Brésil.

S. S. le Pape Benoît XV a décidé, sur le désir des Ordinaires de ce pays, d'étendre à la République du Brésil, avec quelques rares modifications, la procédure adoptée tout récemment pour l'Amérique du Nord en ce qui concerne le choix des Evêques, comme étant celle qui répond le mieux, et dans la mesure des moyens humains, le plus avantageusement, aux besoins du temps présent (1).

II — LA PROCÉDURE NOUVELLE

1. — A l'effet de désigner pour le ministère épiscopal des prêtres capables et dignes, une assemblée des Evêques [*Ecosse :* de tous les Ordinaires] se tiendra tous les deux ans [*Ecosse :* tous les trois ans ; *Brésil :* tous lès trois ou au moins tous les cinq ans], à l'époque déterminée ci-après.

2. — Ces Assemblées seront provinciales ; y prendront donc part tous et chacun des Ordinaires des diocèses de chaque province [*Brésil :* à moins qu'en certaines provinces ne comptant que peu de diocèses on juge bon de faire une assemblée pour deux provinces ; ce sera aux Evêques d'en décider]. Exception sera faite pour les Evêques des provinces de Kingstown et de Toronto : ils conserveront l'usage qu'ils ont suivi jusqu'ici de se réunir en assemblée commune pour ce genre d'affaires, et leur Congrès sera présidé par l'Archevêque le plus ancien. De même, par le fait des conditions spéciales où ils vivent, les Ordinaires des provinces de Saint-Boniface et de Regina se réuniront ensemble, et l'Archevêque de Winnipeg se joindra à eux. Constitueront également une seule Assemblée les Ordinaires des provinces d'Edmonton et de Vancouver, toujours sous la présidence de l'Archevêque le plus ancien.

3. — Les Vicaires Apostoliques [*Brésil :* les prélats *nullius*] se feront un devoir, si le temps et leurs occupations le permettent, d'assister aux Conférences des Evêques de leur province et y jouiront des mêmes droits que ces derniers.

4. — *Tous les deux ans*, comme il est dit plus haut, au début du Carême, à dater de l'année 1920 [*Etats-Unis :* au début du Carême 1917, et, dans la suite, tous les deux ans à la même époque ; *Ecosse :* tous les trois ans, à dater de l'année 1921 ; *Brésil :* tous les trois ou cinq ans, à dater de l'année 1922], tous et chacun des Evêques communiqueront à leur Métropolitain ou à l'Archevêque le plus ancien [*Brésil :* au cas où deux provinces ecclésiastiques se réunissent ensemble ; *Ecosse :* tous et chacun des Evêques suffragants communiqueront à l'Archevêque de Saint-André et Edimbourg ou, en cas de vacance de ce siège, à l'Archevêque de Glasgow] la liste des prêtres qu'ils jugeront dignes du ministère épiscopal. Ils auront toute liberté d'insérer dans cette liste des prêtres d'un autre diocèse ou d'une autre province ; il est néanmoins requis *sub gravi* que l'Ordinaire connaisse ses candidats personnellement en suite d'un commerce assidu [*Ecosse :* de même l'Archevêque de Glasgow communiquera à l'Archevêque de Saint-André et Edimbourg les noms des sujets qu'il jugera aptes].

5. — Cette liste mentionnera [*Ecosse :* quand ce sera possible] en plus de son nom l'âge du candidat, son lieu de naissance, son domicile actuel et la charge principale qu'il remplit.

6. — Avant d'arrêter le choix des candidats, Archevêques et Evêques pourront prendre les informations nécessaires auprès d'ecclésiastiques prudents, tout en ne laissant rien transpirer du but de cette enquête [*Ecosse :* Archevêques et Evêques demanderont aux chanoines ; *Etats-Unis :* aux consulteurs diocésains et curés inamovibles], d'indiquer, de la façon fixée ci-après, le prêtre qu'ils jugent devant Dieu plus digne et plus capable que les autres de se voir confier dans tel diocèse la garde du troupeau chrétien. Mais cette demande devra être présentée aux chanoines non réunis en Chapitre, mais à chacun en particulier [*Etats-Unis :* devra être présentée aux consulteurs et curés non réunis en conférence, mais à chacun en particulier] : chacun sera tenu *sub gravi* au secret avec obligation de détruire toute lettre qui pourrait s'échanger à ce sujet. Les Evêques ne communiqueront à personne les renseignements ainsi recueillis, sinon peut-être au Conseil des Evêques dont il est parlé ci-après.

7. — Les Evêques ne révéleront à qui que ce soit les noms qu'ils proposent, en exécution de l'art. 4, sauf à leur Métropolitain ou à l'Archevêque le plus ancien [*Ecosse :* sauf au seul Archevêque qui doit recevoir ces indications].

[*Etats-Unis et Ecosse :* les Evêques pourront encore interroger d'autres personnes prudentes, même du clergé régulier, mais surtout les curés plus anciens et plus expérimentés, soit en vue de proposer des candidats, soit pour connaître les titres de tel d'entre eux, mais en se conformant rigoureusement aux prescriptions de l'art. 6.]

8. — Le Métropolitain ou l'Archevêque le plus ancien [*Etats-Unis :* l'Archevêque ; *Ecosse :* le Métropolitain ou l'Archevêque] ajoutera lui-même sa liste aux listes reçues de ses suffragants [*Brésil :* des autres Evêques] et dressera un répertoire alphabétique de tous les candidats sans faire aucune mention des Ordinaires. Il adressera cette pièce à chacun de ses suffragants ou des Evêques de sa province [*Etats-Unis :* à chacun de ses suffragants ; *Ecosse :* à chacun des Evêques de la contrée ; *Brésil :* à chacun des suffragants ou des Evêques] pour leur permettre de prendre les informations utiles sur les candidats qu'ils ne connaissent pas personnellement [*Brésil :* et pertinemment].

9. — En conformité avec l'art. 6 ci-dessus, cette enquête et la raison qui la motive devront être l'objet de la plus attentive discrétion. Si l'enquête menace de s'ébruiter, on en suspendra le cours.

10. — Après Pâques, aux jour et lieu désignés par le Métropolitain ou l'Archevêque plus ancien [*Etats-Unis et Ecosse :* désignés par l'Archevêque), tous les Evêques se réuniront pour choisir les candidats qu'il convient de présenter au Saint-Siège en vue de l'épiscopat. Cette séance, sans apparat, aura le caractère d'une réunion familière, pour ne point attirer l'attention notamment des journaux et revues et éviter toute indiscrète curiosité.

11. — Au cours de la Conférence, après avoir imploré le secours d'en haut, chaque congressiste, y compris l'Archevêque lui-même [*Ecosse :* les Archevêques], prêtera serment, sur les Saints Evangiles, de garder le secret ; ce serment rendra plus sacré le devoir qui les oblige tous. On donnera ensuite lecture des règles à suivre pour l'élection.

12. — On élira alors un secrétaire parmi les Evêques présents.

13. — Puis la discussion [*Etats-Unis :* une discussion calme] sera ouverte à l'effet de retenir les candidats les plus dignes et les plus capables. Ce choix se fera pour ainsi dire en présence et sous le regard du Christ, sans avoir égard à aucune considération humaine ; on observera la discrétion et la charité, et on n'aura en vue que le bien suprême de l'Eglise, la gloire de Dieu et le salut des âmes [*Etats-Unis :* la gravité même de la question à l'étude, la piété bien connue et la religion de tous les Evêques l'exigent rigoureusement].

14. — Les candidats devront être d'un âge mûr, point trop avancé cependant, doués d'une prudence pratique qui s'est manifestée dans l'exercice des divers ministères ; ils se recommanderont par une doctrine très sûre et éminente, jointe au dévouement dû au Siège Apostolique ; avant tout, ils devront se faire remarquer par une vie sainte et pieuse. De plus, on aura égard aux capacités du candidat pour l'administration des biens temporels, à ses conditions de famille, son tempérament, sa santé. En un mot, on examinera si l'on trouve en lui toutes les qualités qui sont l'apanage du bon pasteur et qui le mettront à même de conduire le peuple de Dieu avec fruit et édification.

15. — La discussion close [*Etats-Unis :* sur un signe de l'Archevêque], on procédera au scrutin comme il suit :

a) Les noms que l'avis unanime des Evêques aura, au cours de la discussion et pour quelque raison que ce soit, jugé devoir être exclus de la liste des candidats, ne seront point mis aux voix ; tous les autres, *même ceux des plus méritants*, seront mis aux voix.

b) Tous les noms seront soumis au scrutin par ordre alphabétique ; les scrutins seront secrets.

c) Tous les Evêques, y compris le Métropolitain [*Ecosse :* y compris les Archevêques], disposeront pour chaque candidat de trois jetons ou petits cailloux, un blanc, un noir, un troisième de toute autre couleur : le

(1) *A. A. S.*, 6. 5. 21, p. 222.

premier marquera le vote pour, le deuxième le vote contre, le troisième l'abstention [*Etats-Unis :* l'abstention quel qu'en soit le motif].

d) Chaque Evêque, à la suite de l'Archevêque [*Ecosse :* à la suite du Métropolitain et de l'Archevêque de Glasgow], déposera dans une urne préparée à cet effet le jeton indiquant, *devant Dieu et sous la dictée de sa conscience gravement engagée*, son sentiment sur le candidat dont le nom est mis aux voix ; il déposera, toujours en secret, les deux autres jetons dans une seconde urne.

e) Les votes terminés, l'Archevêque [*Ecosse :* l'Archevêque président], assisté de l'Evêque secrétaire, comptera publiquement les jetons de chaque couleur et en relèvera le total par écrit.

16. — Le scrutin complètement terminé, il sera loisible aux Evêques, spontanément ou sur la demande de l'un d'entre eux, de voter de nouveau en vue d'établir un ordre de préférence parmi les candidats admis à l'unanimité ou à nombre égal de voix. A cette fin, chaque votant inscrira le nom de son candidat préféré sur un bulletin qu'il jettera dans l'urne ; le dépouillement des bulletins se fera suivant les prescriptions de l'art. 15 ci-dessus (§ *e*).

17. — Le Souverain Pontife, en cas de vacance d'un siège épiscopal ou archiépiscopal, se réserve la faculté de prendre les conseils utiles près des Evêques ou Archevêques par l'intermédiaire du Délégué apostolique ou par toute autre voie [*Ecosse :* par des voies appropriées], pour choisir parmi les candidats approuvés celui qui est le mieux à même de gouverner le diocèse à pourvoir. Néanmoins, dans cette Conférence, les Evêques pourront, au moins d'une manière générale, indiquer le diocèse auquel ils jugent plus avantageux de nommer tel candidat [*Ecosse :* et pour quelles raisons], par exemple à un diocèse restreint, organisé et tranquille, ou mieux à un diocèse important [*Brésil :* ou à un diocèse plus important ou plus difficile], où l'on parle plusieurs langues, où il y a beaucoup à organiser ou à créer ; à un diocèse de climat tempéré et de communications faciles, ou à un diocèse de conditions contraires, etc.

18. — Au cours de la discussion, l'Evêque secrétaire notera avec soin les remarques de chaque votant sur chacun des candidats, la conclusion des débats, les résultats du premier scrutin, ceux du second scrutin (s'il a lieu) et les avis particuliers émis dans le sens de l'art. 17.

19. — Avant de se séparer, les Evêques se feront donner lecture par l'Evêque secrétaire du rapport par lui rédigé sur les candidatures proposées, sur les titres des candidats et les résultats des votes, et donneront leur approbation à ce procès-verbal.

20. — Le Délégué apostolique [*Ecosse :* l'Archevêque président ; *Brésil :* le Nonce apostolique] enverra par la voie la plus sûre à cette S. Congrégation une copie des actes de la Conférence, signée par l'Archevêque [*Ecosse :* par les Archevêques], l'Evêque secrétaire et les autres Evêques présents. L'original des actes sera conservé aux archives les plus secrètes du Saint-Office à l'Archevêché ; on détruira ces actes après un an, ou même plus tôt, si le secret menaçait d'être violé.

21. — Dans la suite, cependant, les Evêques auront toujours la liberté, à l'occasion de la présentation d'un candidat ou de la vacance d'un siège, surtout d'un siège important, d'écrire à cette S. Congrégation ou au Saint-Père lui-même, pour donner leur sentiment sur les titres des candidats, soit en général, soit en vue du siège auquel il s'agit de pourvoir.

(*Le décret relatif aux Etats-Unis porte ici :* Pour valoir les présentes, nonobstant toutes choses contraires même celles qui exigent une mention particulière, par ordre révocable du Siège Apostolique.)

Donné à Rome, au Palais de la S. Cong. Consistoriale, le 19 mars 1919.

† G. card. DE LAI, *év. de Sabine, secrétaire.*

L. ✠ S. † V. SARDI, *archev. de Césarée, assesseur.*

(Pour les Etats-Unis : le 25 juillet 1916. G. card. DE LAI, *év. de Sabine, secrétaire ;* THOMAS BOGGIANI, *archev. d'Edesse, assesseur ;* — Pour l'Ecosse : le 20 novembre 1920. G. card. DE LAI, *év. de Sabine, secrétaire ;* LOUIS SINCERO, *assesseur ;* — Pour le Brésil : le 19 mars 1921. G. card. DE LAI, LOUIS SINCERO.)

[Traduit du latin par la *Documentation Catholique.*]

Textes administratifs

ARMÉE FRANÇAISE DU RHIN

Création d'un aumônier inspecteur

DÉCRET DU 13 MAI 1921 (1)

Rapport au président de la République française.

Paris, le 13 mai 1921.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Il paraît nécessaire, à tous les points de vue, de créer à l'armée française du Rhin un poste d'aumônier militaire pour le culte catholique dont le titulaire soit revêtu de la dignité épiscopale. Cette création présentera de multiples avantages ; elle aura pour effet de régulariser les pouvoirs religieux des aumôniers militaires du culte catholique, de coordonner et de diriger leur action, d'unifier et de centraliser toutes les questions relatives à l'aumônerie catholique, qui se posent ou peuvent se poser à l'armée française du Rhin.

D'autre part, le décret du 5 mai 1913 a spécifié que les aumôniers militaires avaient droit, pendant la durée de leurs fonctions, aux prestations en deniers et en nature attribuées aux capitaines après quatre ans de grade. Ceux d'entre eux qui sont montés reçoivent en outre l'indemnité de monture.

Or, en raison des fonctions importantes qui seront dévolues à l'aumônier inspecteur pour le culte catholique à l'armée française du Rhin, dont la création apparaît indispensable, et la dignité ecclésiastique dont il est revêtu, il convient de lui attribuer pendant la durée de ses fonctions le droit aux prestations en deniers et en nature attribuées à un général de brigade.

Le projet du décret ci-joint, qui a reçu l'approbation du Conseil d'Etat, a pour but de réaliser les mesures ci-dessus exposées.

Si vous en approuvez les dispositions, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien le revêtir de votre signature.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

Le ministre de la Guerre, LOUIS BARTHOU.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du ministre de la Guerre,

Vu la loi du 8 juill. 1880, relative aux ministres des différents cultes qui doivent être attachés aux armées en campagne ;

Vu le décret du 27 avr. 1881, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 8 juill. 1880... ;

Vu la loi du 9 déc. 1905, concernant la Séparation des Eglises et de l'Etat (2) ;

Vu le décret du 5 mai 1913 (3), portant règlement d'administration publique et modifiant les art. 1er, 3 et 4 et les alinéas 4 et 5 de l'art. 5 du décret du 27 avr. 1881 ;

Le Conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

ART. 1er. — Il est créé à l'armée française du Rhin et pour le culte catholique un poste d'aumônier inspecteur.

ART. 2. — Cet aumônier inspecteur a droit, pendant la durée de ses fonctions, aux prestations en deniers et en nature attribuées à un général de brigade.

ART. 3. — Le ministre de la Guerre est, etc.

Fait à Paris, le 13 mai 1921.

[Sur l'aumônerie militaire, cf. *D. C.*, t. 5, pp. 305-309 : Circ. du 21. 2. 21, concernant le recrutement des ministres des cultes nécessaires aux formations sanitaires de campagne, suivie des principaux documents officiels émanés de l'autorité militaire depuis 1914.]

(1) « Décret créant à l'armée française du Rhin, pour le culte catholique, un poste d'aumônier inspecteur. »

(2) *Revue d'Organisation et de Défense religieuse* [*R. O. D.*], 1906, pp. 487-496.

(3) *Ibid.*, 1913, pp. 385-386.

BULLETIN D'HISTOIRE RELIGIEUSE

Chez les Protestants

AU MILIEU DES QUESTIONS INTERNATIONALES (1)

D'un « Bulletin d'histoire religieuse chez les protestants » publié par le R. P. DUDON, S. J., *dans les* Etudes (20. 2. 21, pp. 463-484), *nous extrayons les passages suivants.*

Ils nous renvoient l'écho protestant des trois questions qui intéressent, aujourd'hui, les milieux catholiques français : l'Internationale catholique et plus spécialement sa position vis-à-vis des Allemands, la Représentation proportionnelle scolaire (R. P. S.), enfin la reprise, désormais réalisée, des relations officielles avec le Vatican.

Faut-il pardonner aux Allemands?

Les discussions embrouillées qui divisaient les protestants au sujet de la guerre et de l'Evangile continuent maintenant sur le pardon des ennemis (2). Le devoir chrétien est clair. La parole du Christ est limpide. La haine nous doit être étrangère. Elle n'est pas d'ailleurs condition du patriotisme. Sans haine, on défendait sa patrie les armes à la main; sans haine, on la défend encore en précisant des responsabilités, des réparations et des garanties.

L'habileté des Allemands est de dire, l'erreur de tous les « charitains » est de croire, qu'un Français ne saurait, sans esprit de vengeance, réclamer des indemnités pour les dommages subis, ni prendre des précautions contre une agression future. « Oublions le passé, n'en parlons jamais et soyons frères » : tel est le mot d'ordre que l'on prétend imposer au nom de l'Evangile. Or, une telle morale est l'abolition de la morale. Il y a une hiérarchie dans les devoirs. Si grande qu'on la suppose, la charité due aux Allemands est nécessairement primée par celle que nous devons à la France et aux Français. Ceux-ci nous sont plus proches ; nous avons une responsabilité directe de leurs intérêts : ces intérêts exigent impérieusement des réparations et des garanties. Mettre ces garanties et ces réparations aux oubliettes serait trahir des devoirs sacrés à l'endroit de notre pays. Peut-il y avoir une page de l'Evangile qui nous dicte cette trahison ? Telle est la morale catholique.

A travers les journaux protestants qui ont agité la question du pardon des ennemis, on ne discerne pas les claires et indiscutables formules que je viens d'exposer. Le précepte évangélique « Aimez-vous les uns les autres » est rappelé avec embarras, au lieu d'être analysé avec précision. Mais le sens commun finit par l'emporter, au milieu d'une logomachie obscure.

(1) Les sous-titres sont de l'auteur. (Note de la *Documentation Catholique*.)

(2) *Foi et Vie*, 1er. 9 et 16. 11. 20.

Et ceci est manifeste en trois circonstances à noter.

Le 13 juillet 1920, à Genève, dans une réunion internationale de délégués des Unions chrétiennes de jeunes gens, MM. Freddy Durrleman et Pierre Monod, délégués français, ont nettement déclaré que, avant de reprendre les relations fraternelles avec les Unions chrétiennes d'Allemagne, ils attendaient que celles-ci se désolidarisent publiquement de ceux qui ont déchaîné et fait l'horrible guerre de 1914 (1).

A Genève encore, il s'est tenu (9-12 août 1920) une « conférence préliminaire » destinée à préparer une « Assemblée universelle de toutes les Eglises du Christ ». Le protestantisme français y était représenté par MM. Roberty, pasteur de l'Oratoire de Paris; Dumas, pasteur de Bon-Secours de Paris; Raoul Allier, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris. Ces délégués ont lu, au nom du Conseil de la Fédération protestante de France, une déclaration motivée. Un problème moral domine la guerre. Il y a des responsabilités, manifestement établies par documents authentiques, soit sur les origines de la guerre, soit sur la manière de la faire. Seules, quelques individualités d'outre-Rhin l'ont reconnu. Le protestantisme d'Allemagne, d'Autriche et de Hongrie, n'a rien dit. Tant que ce silence sera gardé, une action commune évangélique est impossible (2).

Une troisième réunion a eu lieu à Saint-Beatenberg, sur l'initiative de l'*Alliance mondiale pour promouvoir l'internationale amitié entre les Eglises*, alliance fondée jadis par Allen Baker, quaker et membre de la Chambre des Communes. Des prélats de l'Eglise grecque étaient présents : le Dr Irinaüs, évêque de Timok en Serbie, a fait, en anglais, une méditation sur l'amour divin; le patriarche œcuménique de Constantinople a prononcé une allocution. Des Finlandais, des Lettons, des Hongrois voisinaient avec des Belges, des Français et des Allemands. Dès le premier jour, les Français ont précisé leur attitude en lisant le texte de la déclaration votée à l'Assemblée générale du protestantisme français tenue à Lyon en novembre 1919. Les Belges ont exprimé, avec quelque vivacité, les sentiments d'amertume que leur laisse la violation de leurs frontières en 1914. Au nom des huit délégués allemands, M. Siegmund-Schultze a répliqué par ces simples mots : « Les Belges ont déclaré parler au nom de leurs sentiments chrétiens. Les mêmes sentiments nous obligent à nous taire. » (3)

Ce silence a été gardé aussi par le Synode général de l'Eglise protestante de Prusse (1920). Dans sa séance de clôture, le Synode a affirmé que, désormais, l'Eglise est indépendante de l'Etat; il a rappelé la mémoire des Hohenzollern et envoyé à Guillaume II « le salut respectueux auquel ont droit les grandes âmes »; aucun *mea culpa* n'a été dit sur la guerre (4).

Sans être offensive à l'égard du protestantisme allemand, l'attitude du protestantisme français est donc réservée et expectante.

(1) *Christianisme au XXe Siècle*, 5. 8. 20.

(2) *Ibid.*, 2. 9. 20.

(3) *Ibid.*, 5. 8. 20.

(4) *Ibid.*, 16. 6. 20.

EN FACE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

L'ambassade française au Vatican

Dans mon *Bulletin* du 20 février 1920, j'avais signalé brièvement les misères que s'attira M. le pasteur Soulier en demandant à la Chambre le rétablissement de l'ambassade française auprès du Pape. La querelle s'est prolongée. Des conférences de pasteurs ont envoyé des blâmes collectifs. Les journaux ont réprouvé ce protestant qui s'occupait du Pape avec sympathie. Emu de ces attaques, M. Soulier a provoqué une réunion contradictoire, le 26 avril, à la maison des Unions chrétiennes de la rue de Trévise. Au dire d'un témoin, les explications de l'accusé furent admirables de crânerie et d'art oratoire. Mais l'auditoire demeura partagé. Quelques-uns approuvaient chaudement; d'autres, en nombre égal, contestaient avec véhémence; la majeure partie suivait, avec sérénité et curiosité, les péripéties du débat (1).

Parmi les contradicteurs, M. John Viénot s'est distingué. Il a repris son thème dans les journaux, un mois après. A son avis, M. Soulier renouvelle en 1920 le geste généreux et imprudent d'Athanase Coquerel en 1849. En demandant alors le rétablissement temporel de Pie IX, Coquerel pensait servir les intérêts de la France; il ne faisait que s'associer à une politique de réaction. Le pasteur Soulier est victime d'une pareille illusion d'optique. L'union sacrée ne doit pas être une duperie. Rome n'a rien perdu de ses prétentions; il est faux que l'intérêt français se confonde, même en Orient, avec l'intérêt catholique; le monde du travail regardera tout pas vers Rome comme un pas vers Canossa (2).

D'autres pasteurs, sans remonter jusqu'à Coquerel, ont argumenté avec colère contre M. Soulier, lui disant : « Vous prétendez que, si la France n'a pas un ambassadeur à Rome, les catholiques français sont brimés; ce langage est intolérable; eux qui n'ont pas accepté la loi de 1905 ont tous les avantages; et nous, protestants, qui l'avons acceptée, nous sommes dans une situation inférieure, car les communes ne mettent pas de matériel à notre disposition pour les funérailles, nous n'avons pas de chapelle à nous dans les asiles d'aliénés et dans les hôpitaux, et nous sommes tenus aux frais d'entretien de nos temples; telle est la vérité. » (3)

Moins échauffé que le pasteur Buffa, de Saint-Dizier, tel autre pasteur se borne à exiger ceci, par manière de compensation : puisque l'ambassade de France au Vatican sera rétablie, que le Gouvernement français admette auprès de lui un représentant attitré du protestantisme (4).

Enfin, M. Doumergue a consacré au problème débattu un long article. Avant d'écrire, il a lu le livre de Mgr Baudrillart, *Quatre cents ans de Concordat*, sans beaucoup le comprendre; il l'analyse, en le trahissant; il le cite, en le saupoudrant parfois de commentaires dignes de la *Dépêche* de Toulouse. Après quoi, il fait un petit tour de France et de l'étranger, emprunte à la *Documentation Catholique* quelques textes bien choisis sur le protestantisme, et finit par présenter ses conclusions. Il y a, dit-il, des raisons contre l'ambassade au Vatican qui sont inspirées par le dédain ou la haine de la religion; on ne peut que les écarter, en bloc, *a priori*. Mais il y a des raisons pour, que l'on a fait valoir, et qui sont terriblement inquiétantes.

Ainsi, on a dit qu'il fallait un diplomate français auprès du Pape pour y défendre les intérêts de la France. Vraiment ? interroge M. Doumergue. Et l'infaillibilité pontificale, et l'assistance du Saint-Esprit, et les évêques français, et l'ambassadeur anglais accrédité auprès du Vatican : à quoi ont-ils servi pendant la guerre ?

Au surplus, est-il exact que les intérêts français ne sauraient être sauvegardés que par un ambassadeur? Affirmer, c'est dire que la Papauté est une puissance souveraine; c'est consentir à ce qu'un nonce soit à Paris. Dans la première conséquence, quel péril international! Dans la seconde, quel péril national! Si l'on veut rassurer en France tous les non-catholiques, et en Europe toutes les nations, il n'est qu'un moyen : « Que les rapports établis entre la France et le Vatican ne soient identiques, ni pour la forme ni pour les mots, avec les rapports politiques entretenus avec les puissances politiques. » (1)

DANS LE PROTESTANTISME FRANÇAIS

Les Finances

Le problème financier demeure toujours grave pour les Eglises. Et les raisons en sont toujours les mêmes. Sans doute, la vie chère a compliqué les choses. Mais le mal vrai est ailleurs : beaucoup de protestants ne font partie d'aucune Association cultuelle et ne payent aucune cotisation; ceux qui en payent une versent ce qu'ils veulent. Le remède serait donc une cotisation imposée à tous, et que tous s'obligeraient à fournir. Des Comités d'exécution uniquement composés de laïques devraient assumer la tâche d'établir et de faire rentrer les cotisations. Telle est l'opinion émise, avec beaucoup de netteté, par des hommes d'affaires. Une expérience qui date de 1906 prouve que la persuasion est un facteur financier insuffisant.

Des échos de ces plaintes et de ces conseils se sont fait entendre dans les Synodes calvinistes et luthériens. La difficulté est de contraindre la masse des indifférents à souscrire et à payer. Il ne paraît pas que les Synodes en aient trouvé le moyen infaillible, malgré la présence, dans les assemblées, de banquiers fort connus. C'est qu'en effet le chiffre des recettes tient d'une part à la générosité des fidèles, d'autre part aux limitations délibérément apportées, par la loi de Séparation, aux ressources des Cultuelles. Pour délier plus largement les bourses, il faut augmenter la foi; pour avoir la faculté juridique de posséder davantage, il faut modifier la loi Briand. M. Armand Lods (2) parle, à toute occasion, avec une compétence de jurisconsulte, un souci de la justice et une persévérance dignes d'être écoutés par les pouvoirs publics... Mais tout le monde sait qu'il y a des lois intangibles. Le parti qui règne l'a assez répété pour qu'on le sache. Il n'y a que le monde des fonctionnaires et le monde parlementaire où il soit urgent d'égaler les ressources aux besoins.

Quoi qu'il en soit, dans sa séance du 8 juin 1920, le Synode luthérien de Paris a renouvelé une réclamation qu'il avait déjà formulée en 1912. Il demande au Gouvernement de prendre l'initiative d'un projet de loi ayant pour objet :

1° De donner capacité aux Associations cultuelles

(1) *Témoignage*, 28. 4. 20.
(2) *Evangile et Liberté*, 26. 5. 20.
(3) *Christianisme au XXe Siècle*, 18. 3. 20.
(4) *Evangile et Liberté*, 8. 12. 20.

(1) *Foi et Vie*, 16. 4. 20, pp. 357-370.
(2) *Christianisme au XXe Siècle*, 1. 4. 20; *Témoignage*, 14. 7. 20.

1° recevoir des dons et legs, après autorisation par décret en Conseil d'Etat;

2° De permettre l'augmentation du fonds de réserve... de telle sorte que le revenu total des valeurs mobilières disponibles atteigne la moyenne annuelle des sommes dépensées, pendant les cinq derniers exercices, pour les frais et l'entretien du culte (1).

Avec raison, M. Lods rappelle que, par la loi du 12 mars 1920, la Chambre a donné capacité aux Syndicats professionnels « d'acquérir sans autorisation, à titre gratuit, des biens meubles et immeubles ». Prévost-Paradol aurait applaudi, et il aurait demandé d'étendre le droit aux Eglises, attendu qu'à son avis la Séparation deviendrait une « persécution » si la loi ne donnait pas aux Eglises « le droit de posséder, d'hériter et d'acquérir » sans « limites arbitraires » (2).

Les écoles

La question scolaire a été rappelée par M. le doyen Doumergue, avec netteté et une persévérance des plus louables. Quand on laïcisa l'école publique, beaucoup de pasteurs applaudirent. L'expérience les a dégrisés de l'enthousiasme de la première heure. L'école dite laïque a deux vices : ou bien elle est nettement antireligieuse, ou bien elle est complètement neutre. Dans le premier cas, la religion disparaît sous les outrages et les coups. Dans le second, elle disparaît dans le silence. La vie intellectuelle, morale, sociale, se forme et se développe, chez l'enfant, en dehors de la religion. « Je ne sais, dit M. Doumergue, s'il serait possible d'inventer une machine de guerre plus destructrice de la mentalité religieuse. » Ni le temple ni la maison familiale ne corrigent, en fait, les inconvénients du silence de l'école. Les parents enseignent de moins en moins la religion à leurs enfants; et les leçons du pasteur ne font pas que l'instruction religieuse ne soit une instruction surérogatoire, accessoire, étrangère à l'instruction tout court (3).

Que faire ? « Il faut laisser aux catholiques le privilège d'avoir des Universités catholiques, des collèges catholiques, des écoles primaires catholiques. Le catholicisme a cette force créatrice ; nous, protestants, nous ne l'avons pas. » Toutefois, gémir est insuffisant; agir est indispensable, si l'on veut sauver la mentalité protestante.

On pourrait commencer par ouvrir un pensionnat protestant, dont les élèves suivraient les classes du lycée. « Cela suffit et cela est possible. C'est même à peu près tout ce qui est possible. » La dépense d'un pensionnat par région ne sera pas considérable ; les inconvénients du lycée, d'une manière générale, sont moins dans les leçons des maîtres que dans le régime de l'internat; par les pensionnats protestants, les fils de pasteur et les fils de la bourgeoisie protestante auront l'éducation religieuse qui leur convient (4).

L'Institut Jean-Calvin s'est ouvert en octobre dernier dans les locaux de l'ancienne Faculté de Montauban, avec trente-cinq élèves, dont vingt fils de pasteurs et quinze fils de laïques. Le 2 décembre, a eu lieu une fête d'inauguration solennelle, au cours de laquelle M. Doumergue a prononcé un discours-programme et a reçu la croix de la Légion d'honneur. « L'esprit de Calvin, dit un témoin, en même temps que les derniers progrès de l'éducation moderne vont régner dans cet établissement et se concilier parfaitement, au grand étonnement et peut-être au profond dépit de certains. Une jeunesse instruite, sérieuse, enjouée, austère et robuste, va s'ébattre dans ces vieux murs montalbanais, auxquels nos Eglises sont si fortement attachées. » (1)

Sur la manière dont l'opération financière a été conduite, aucun détail. L'immeuble de l'ancienne Faculté, après 1905, avait été attribué, je crois, au département de Tarn-et-Garonne. Y a-t-il eu vente, location ?

La « Semaine protestante »

Luthériens et calvinistes réunis ont organisé, en 1920, une « Semaine protestante ». Ouverte le dimanche 18 avril, la « Semaine » s'est fermée le samedi 24. Le programme était varié : l'école, l'église, le corps pastoral, l'évangélisation en France et au loin, les œuvres sociales, la Bible. Des hommes connus par leur compétence ont lu des rapports, qui ont été suivis de discussions. Dans des réunions plus nombreuses, les orateurs ont pris contact avec le grand public protestant. Le succès a été vif : beaucoup de monde, beaucoup d'éloquence et beaucoup d'applaudissements. Tous ceux qui ont pris part aux travaux de la « Semaine » en sont sortis avec des idées plus nettes et une plus ardente volonté d'agir. Le but des organisateurs était précisément d'éclairer et d'enflammer le zèle protestant.

En substance, les conclusions tirées sont celles-ci : il faut créer des écoles confessionnelles; il faut provoquer l'activité des laïques et habituer les pasteurs à « faire faire » ; il faut développer les œuvres de jeunesse, qui sont l'espoir du protestantisme de demain; il faut éveiller la conscience du protestantisme rural, chez qui la guerre n'a produit aucun effet religieux, le souvenir des morts mis à part ; il faut apprendre l'Evangile au monde ouvrier, déçu par la paix, par la politique, par la C. G. T., et plongé dans un grossier matérialisme; il faut, pour conjurer la crise française du moment, un christianisme démocratique, biblique et social; seul le protestantisme est cela.

La question du traitement des pasteurs, celle de la Société de secours mutuels, des maisons de retraite et de vacances, qui les aideraient à résoudre le problème de la vie chère, ont été envisagées et débattues.

Deux rapports, pour ainsi parler, doctrinaux ont été aussi entendus : l'un, de M. Fulliquer, sur les méthodes qui conviennent à l'apologétique moderne; l'autre, de M. Alexandre Westphal, sur la question de savoir si l'idée de rédemption dérive des mystères orientaux... Retenons de tout le reste que le protestantisme français a voulu se donner à lui-même plus de cohésion et grandir sa confiance dans ses forces.

A la conquête de la France

Dans le bulletin de l'an dernier, je signalais des ardeurs de prosélytisme, nées de la guerre, et qui se traduisaient par ce cri audacieux : A la conquête de la France !

Après douze mois écoulés, le même état d'esprit se note chez les plus ardents. M. Freddy Durrleman a inventé une formule nouvelle pour aviver les

(1) *Témoignage*, 16. 6. 20.
(2) *Débats*, 4. 7. 20.
(3) *Christianisme au XXe Siècle*, 29. 4. 20.
(4) *Ibid.*, 6. 5. 20.

(1) *Christianisme au XXe Siècle*, 16. 12. 20.

désirs d'action. Ses amis et lui parlent de la « Cause », comme on faisait déjà au *Sillon* (1). Et cet emprunt est significatif de grandes ambitions conquérantes. Lorsque ce thème a *été abordé*, soit à la *Semaine protestante*, soit dans les réunions de la Société missionnaire ou des Unions chrétiennes, l'enthousiasme s'est vite déchaîné, éclatant en bravos.

Il reste à faire la conquête dont on applaudit le dessein. Les difficultés seront grandes. Le pastorat ne se recrute pas. On délibère pour savoir combien de postes on supprimera, faute de ressources. On organise des écoles pour former des diaconesses évangélistes.

Ces suppressions et ces suppléances invitent à penser que l'invasion dont on nous menace en paroles n'est point aussi formidable qu'on voudrait le faire croire. Il y a bien l'or étranger et les pasteurs étrangers. On a quelque pudeur de parler du premier, et l'admission des seconds évoque les susceptibilités d'un patriotisme ombrageux (2). Les disséminés sont tièdes et d'ailleurs très abandonnés à eux-mêmes. Les non-rattachés sont fort nombreux. Les rattachés ne sont pas tous assidus au temple et moins encore à la Sainte Cène. On ne sait pas exactement le nombre des fidèles. Pour tout dire en cinq mots, M. Doumergue écrit :

Des forces terribles travaillent à nous diminuer:

1° L'affaiblissement de la foi ;

2° La diminution de la natalité ;

3° La dissémination ;

4° Les mariages mixtes ;

5° Les non-rattachements, c'est-à-dire, en français vulgaire, les détachements (3).

Il est vrai, M. Lafon est moins pessimiste. Il a consacré (4) sept articles au « renouveau protestant » et quelques-uns aussi au « renouveau catholique » ; celui-ci ne l'effraye pas et celui-là le met en confiance.

M. Ramette, qui de catholique est devenu luthérien, tout en convenant des difficultés de l'évangélisation conquérante, demeure convaincu que, seul, le protestantisme, parce que seul il détient le vrai christianisme, peut avoir prise sur l'âme contemporaine, plus désireuse de religion qu'on ne croirait (5).

A travers toutes ces études optimistes, il n'est pas difficile de remarquer que les espoirs l'emportent sur les réalités; dès qu'il faut énumérer les moyens d'action, calculer leur portée réelle, on voit que l'armée de la conquête existe surtout sur le papier.

Dans les réunions de la *Semaine protestante*, dans la retraite spirituelle de la Faculté de Montpellier, en diverses conférences pastorales, on a répété que l'apostolat suppose un généreux don de soi au Christ. Rien n'est plus juste. Depuis que le christianisme existe, seuls les cœurs dévorés par l'amour de Dieu ont été apostoliques. Mais il ne suffit pas de porter en soi-même comme un foyer incandescent.

L'Evangile enseigne une vérité, en même temps qu'il commande un amour. Et par là, revient le douloureux problème doctrinal, auquel le protestantisme se heurte depuis sa naissance. On a beau, par crainte de discussions irritantes et scandaleuses, éviter de parler du Symbole ; malgré la conspiration de tous pour le silence, l'inévitable question apparaît de temps à autre.

Le *Quarterly Register* disait à propos de l'Assemblée générale du protestantisme français tenue à Lyon :

« La guerre a aggloméré le protestantisme français en un corps compact, dans lequel les différences de doctrines et de dénomination ont cessé d'avoir une importance considérable. Selon ce que tout le monde peut voir, l'orthodoxie est devenue plus libérale, et l'hétérodoxie plus orthodoxe. Les pénibles divisions qui marquèrent autrefois le protestantisme français semblent être en voie de reculer à l'arrière-plan. »

Hoc erat in votis. Ce paysage est véritablement un état d'âme. Les preuves ne sont pas à chercher loin.

En voici quelques-unes.

On a agité, cette année, la question d'un recueil de cantiques commun à tout le protestantisme français. Le projet a échoué. Pourquoi ? A cause des vérités que les cantiques doivent renfermer, s'ils doivent rester religieux. Les luthériens l'ont dit et les calvinistes de droite aussi (1). *Lex orandi, lex credendi.* C'est vrai de tous les cultes.

Pour suppléer les pasteurs trop peu nombreux, on songe à instituer des diaconesses évangélistes; et on ouvre une école pour leur formation. Faut-il, lors de leur consécration, leur imposer une profession de foi?

Les uns disent : oui; les autres : non.

A l'instar de la Fédération générale du protestantisme français, des Fédérations régionales commencent à se créer, en vue du réveil de la mentalité huguenote et de la cohésion des Eglises. Qu'arrive-t-il ? Les influences locales et privées décident de tout. Une paroisse se trouve ainsi rattachée à telle fraction protestante pour les missions, à une autre pour la bienfaisance, à une autre pour l'évangélisation. D'où un terrible enchevêtrement de Comités et aussi une grande diversité dans les principes directeurs.

Celui qui constate ce désarroi (2) intitule son article : « On demande des directives. » Il a raison. Mais pourquoi n'y en a-t-il pas ? A cause de l'émiettement du protestantisme. Et d'où vient cet émiettement ? Pour une grande part, de l'impossibilité d'avoir un Symbole.

Les séances de la *Semaine protestante* elle-même, malgré qu'elles aient laissé une impression heureuse et fortifiante, n'ont pas manqué de laisser entrevoir le désaccord des doctrines essentielles. M. le professeur Fulliquer, de Genève, qui avait fait pour les pasteurs un rapport sur les ressources que fournissent à l'apologétique les méthodes philosophique, historique et scientifique, a pris la parole, à la séance de clôture, dans la vaste salle des Ingénieurs, de la rue Blanche. Son discours a déplu aux calvinistes de droite. Ils lui ont reproché des prétéritions et des équivoques inquiétantes (3).

Pour tout réduire à un point essentiel dans le christianisme, chez les luthériens comme chez les calvinistes de France, on n'est pas d'accord même sur la divinité du Christ.

PAUL DUDON.

(1) *Christianisme au XXe Siècle*, 20. 5. et 2. 12. 20.
(2) *Evangile et Liberté*, 2. 7. 20.
(3) *Christianisme au XXe Siècle*, 19. 2. 20.
(4) *Evangile et Liberté*, 8, 15, 22, 29 sept., 6 et 17 oct. 1920 ; 21 et 30 juill., 4 et 11 août 1920.
(5) *Témoignage*, 4, 11, 18, 25 août, 1er et 15 sept. 1920.

(1) *Christianisme au XXe Siècle*, 19 févr., 25 mars 1920 ; *Témoignage*, 28. 1. 20.
(2) *Ibid.*, 24. 6. 20.
(3) *Christianisme au XXe Siècle*, 29 avr. et 6 mai 1920.

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. FAIGLE.